

PARC  
NATUREL  
RÉGIONAL

Périgord-  
Limousin



# Évaluation à mi-parcours

de la charte  
2011-2026.



Parc  
naturel  
régional  
Périgord-Limousin  
*Parc Peiregòrd-Lemosin*

*Descubrir, Viure, Partatjar*

# Sommaire

Edito du Président .....	03
Présentation du PNR .....	04
Situation du Parc .....	05
Démarche d'évaluation à mi-parcours .....	06
La Charte du Parc naturel régional Périgord-Limousin .....	07
<b>Thème 1</b> : Garantir la continuité des cours d'eau .....	<b>08-09</b>
<b>Thème 2</b> : Préserver la ressource en eau dans une dynamique de bassin versant ..	<b>10-11</b>
<b>Thème 3</b> : Milieux naturels et biodiversité .....	<b>12-13</b>
(Sauvegarder, valoriser et mettre en réseau une mosaïque de sites remarquables)	
<b>Thème 4</b> : Milieux naturels et biodiversité .....	<b>14-15</b>
(Améliorer la connaissance de la biodiversité et préserver le niveau de richesse faunistique et floristique du territoire)	
<b>Thème 5</b> : Forêt et sylviculture .....	<b>16-17</b>
<b>Thème 6</b> : Filière bois, savoir-faire et Métiers d'art .....	<b>18-19</b>
<b>Thème 7</b> : Transition agricole et alimentaire .....	<b>20-21</b>
<b>Thème 8</b> : Tourisme durable et attractivité du territoire .....	<b>22-23</b>
<b>Thème 9</b> : Urbanisme raisonné et maîtrise des énergies (Axes 3 et 4) .....	<b>24-25</b>
<b>Thème 10</b> : Transition énergétique .....	<b>26-27</b>
<b>Thème 11</b> : Culture, éducation au territoire .....	<b>28-29</b>
<b>Thème 12</b> : Faire vivre et partager le projet de territoire .....	<b>30-31</b>
Résultats du questionnaire adressé aux élus du comité syndical .....	<b>32-33-34</b>
Conclusion .....	<b>35</b>
<b>Cartes</b> : • Les entités paysagères .....	<b>36-37</b>
• Ressource en eau et milieux aquatiques (Axe 1) .....	<b>38</b>
• Un territoire de forte biodiversité (Axe 2) .....	<b>39</b>
• Valorisation des patrimoines et du territoire (Axe 3) .....	<b>40</b>
• Urbanisme raisonné et maîtrise des énergies (Axes 3 et 4) .....	<b>41</b>
Les chiffres clés .....	<b>42</b>
Glossaire .....	<b>43</b>



## Édito

20 ans, déjà, que le Parc naturel régional du Périgord-Limousin œuvre au service du territoire.

La Charte du Parc est plus qu'un simple document. C'est un contrat co-construit par l'ensemble des acteurs du territoire et qui lie l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, les Départements de la Haute-Vienne et de la Dordogne, les Communautés de communes et les communes autour d'un projet commun. C'est l'épine dorsale de l'action du Parc. Elle donne le cap et les objectifs à atteindre d'ici 2026 sur les thèmes d'enjeux de développement durable. Eau, biodiversité, ressources locales, changement climatique, identité et liens sociaux ont construit les 5 axes de la Charte. Sa mise en œuvre et l'évaluation de la Charte sont des processus nécessaires et indispensables pour mesurer le chemin parcouru et nous garantir des valeurs Parc indispensables à la qualité de ce label de territoire.

L'évaluation à mi-parcours est une étape fondamentale. Sur la base de regards croisés entre les différents partenaires du Parc, elle permet d'évaluer la pertinence du projet de territoire ainsi que l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre de la Charte.

L'équipe du Parc, ses délégués qui représentent plus de 90 collectivités territoriales se sont mobilisés en 2019 pour vous livrer les chiffres clés et l'état d'avancement de l'action du Parc depuis 2011.

Tous les signataires de la Charte ont été concertés afin qu'ils prennent part à cette démarche d'évaluation.

En effet, il s'agit de faire le point collectivement sur ce qui a été réussi et sur ce qui doit être corrigé ou adapté avant l'évaluation finale, en 2026, qui engagera alors le renouvellement du label du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Pour qu'« *una altra vita s'inventa aquí* », les objectifs de préservation, de valorisation et de développement figurant dans la Charte du Parc sont au cœur de notre engagement commun.

Bernard Vauriac,  
Président du Parc naturel régional Périgord-Limousin

# Le Parc naturel régional Périgord-Limousin en quelques chiffres

## Les chiffres du Parc en 2018

Le Parc a été créé en 1998. En 2011, son label a été renouvelé jusqu'en 2026.

D'une surface de **1 951 km<sup>2</sup>**, le Parc est situé à l'articulation de **trois grands bassins versants** : la Charente, la Dordogne et la Vienne. Cela représente **2 682 km de cours d'eau** et **5 050 ha de zones humides**. Ce territoire se distingue par la forte densité d'étangs soit jusqu'à **6 étangs par km<sup>2</sup>**.

Environ **51 000 habitants** vivent sur un territoire essentiellement **agricole**. Les surfaces agricoles représentent **50 %** de la surface du Parc, soit  $\frac{3}{4}$  en élevage bovin (lait et viande) et  $\frac{1}{4}$  en polyculture et grandes cultures ; les **forêts** représentent **37 %** de la surface du Parc. Les Chênes et les Châtaigniers sont les essences principales sur le Parc.

Afin de renforcer la connaissance et la préservation du territoire, **5 sites Natura 2000**, la réserve naturelle nationale « l'astroblème Rochechouart-Chassenon » et la réserve naturelle régionale du réseau de landes atlantiques ont été mis en place sur le Parc.

## Les collectivités territoriales

- **74 communes** dont 2 nouvelles communes, en 2018 et 9 communes fusionnées depuis 2018.
- **7 Communautés de communes**
- **2 départements** : la Dordogne (43 communes) et la Haute-Vienne (31 communes)
- **1 région** : la Nouvelle-Aquitaine
- **6 villes-portes** : Saint-Junien, Aix-sur-Vienne, Nexon, Saint-Yrieix-la-Perche, Thiviers, Brantôme-en-Périgord

## Définition

« Les parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. À cette fin, ils ont vocation à être des territoires d'expérimentation locale pour l'innovation au service du développement durable des territoires ruraux. Ils constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel. » (source : Article L333-1 du code de l'environnement)

## Gouvernance du Parc

### Instances décisionnelles

Le **Syndicat mixte** est l'organisme de gestion du Parc. Il rassemble les communes et leurs groupements, les Départements et les Régions. Le Syndicat mixte assure la cohérence et la coordination de la mise en œuvre de la charte.

Le **Comité syndical** est l'organe délibérant du Parc. Il est composé de 132 élus représentant les 90 collectivités territoriales membres. Il prend les grandes décisions et vote les budgets et les programmes d'actions.

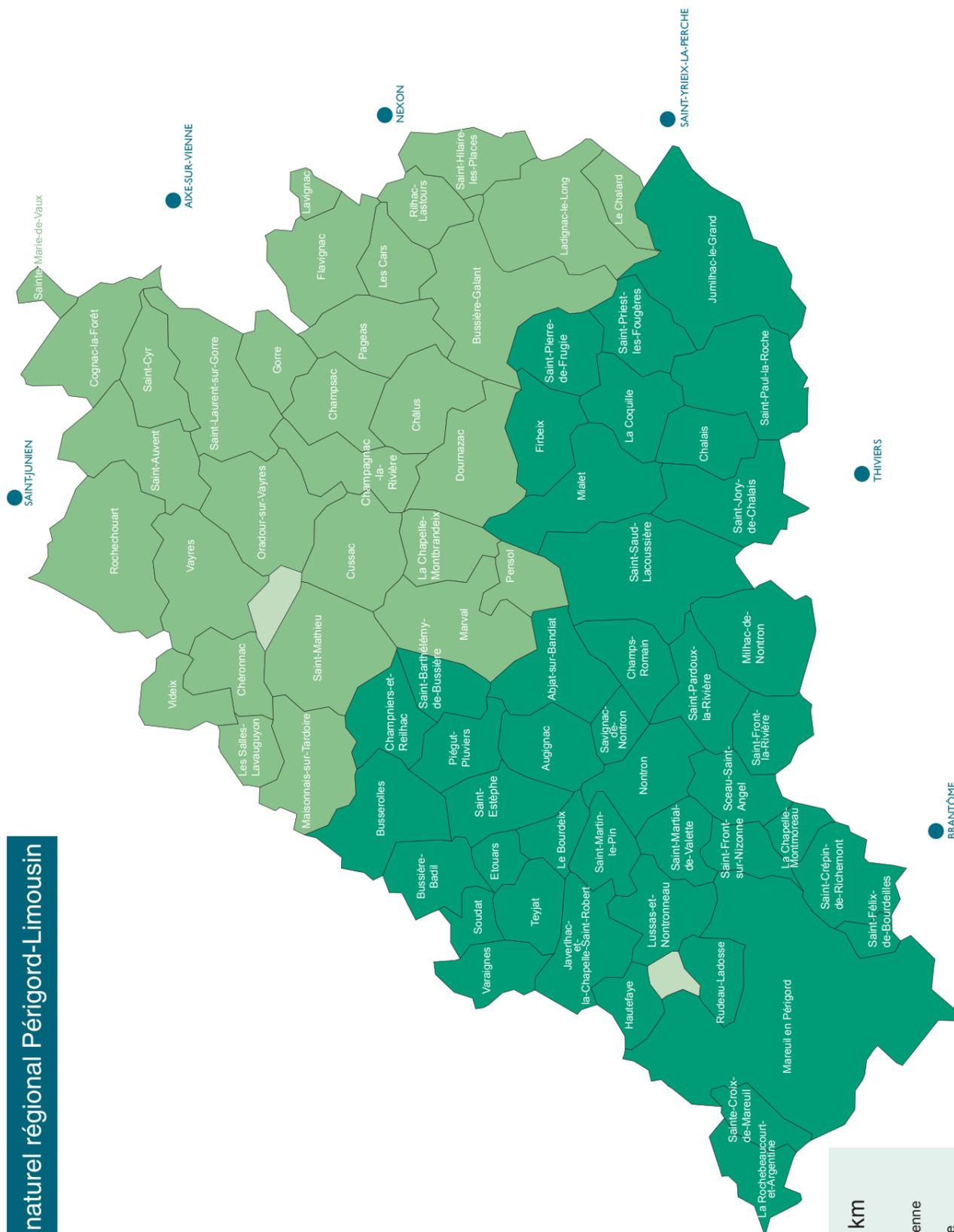
Le **Bureau syndical**, élu par le Comité syndical, est la formation réduite du Comité syndical qui lui délègue une partie de ses pouvoirs.

### Les instances consultatives

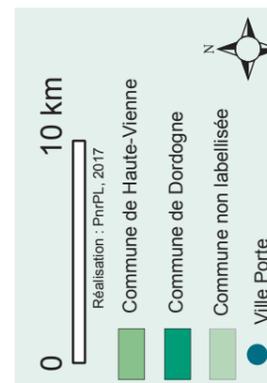
Les **Commissions thématiques** sont consultatives et portent sur l'eau ; la biodiversité ; la forêt ; l'agriculture ; le tourisme ; le climat ; l'urbanisme, le patrimoine et le paysage ; la culture et l'éducation. Élus, techniciens, partenaires, socioprofessionnels s'y retrouvent pour réfléchir sur des projets, proposer des actions pour la mise en œuvre de la charte.

Le **Conseil scientifique** est composé d'universitaires, de spécialistes en sciences naturelles et humaines. Il peut apporter son avis scientifique sur les projets conduits par le Parc, ou concernant le territoire.

Le **Conseil d'orientations** et de développement est composé de membres qualifiés représentant les partenaires socioprofessionnels du Parc, et assure une mission de réflexion, de conseil et de proposition auprès du Comité syndical.



Le Parc naturel régional Périgord-Limousin



# La démarche d'évaluation à mi-parcours

## Pourquoi une évaluation à mi-parcours ?

\* L'évaluation des politiques publiques est un enjeu majeur des collectivités territoriales. L'exercice permet de prendre du recul sur les actions menées ainsi que sur les choix politiques effectués afin de réajuster les politiques publiques.

D'après le décret n° 2012-83 du 24 janvier 2012, les Parcs naturels régionaux doivent réaliser l'évaluation à mi-parcours de leur Charte. Le but est d'anticiper l'évaluation finale de la Charte qui conduira à la mise en place d'une nouvelle Charte.

**L'objectif est d'évaluer la pertinence du projet de territoire ainsi que l'efficacité et l'efficience de sa mise en œuvre.**

Il s'agit de faire un point sur les actions effectivement mises en place par rapport aux objectifs initiaux fixés dans la Charte.

\* Ce rapport à mi-parcours permet de rendre compte aux signataires, aux partenaires et aux habitants du territoire des actions menées par le Parc et par les signataires de la Charte. À noter que dans un souci de concision et de pertinence, les actions détaillées ci-après ne sont pas exhaustives.

## Quelle est la démarche employée ?

\* L'évaluation à mi-parcours de la Charte du PNR Périgord-Limousin s'est appuyée sur des questions évaluatives et des indicateurs chiffrés.

Chaque mesure et chaque engagement ont été passés en revue afin d'apprécier leur degré de réalisation. Nous en avons déduit des pourcentages de réalisation par grande orientation.

Afin de prendre en compte les moyens mis à disposition pour la réalisation de ces objectifs, les ressources humaines et financières allouées aux actions ont été précisées.

\* En complément de cette évaluation quantitative, une évaluation qualitative a été réalisée. Certaines commissions thématiques ont pu être consultées. Il s'agit des commissions éducation ; forêt ; agriculture ; culture, savoir-faire et métiers d'art ; patrimoine urbanisme et paysage. Leurs avis ont été repris dans les rubriques « Points forts », « Points à approfondir » et « Et demain ? ».

Dans le cas où les commissions n'ont pas pu être consultées, les consultations réalisées au préalable auprès des partenaires et des acteurs du territoire ont été reprises.

Un questionnaire en ligne a été proposé aux délégués du Comité syndical afin qu'ils expriment leur niveau de satisfaction par orientation de la Charte. Le taux de réponse est compris entre 15 % et 19 % selon les questions. Les résultats sont présentés en fin de rapport.

## Et demain ?

Depuis le temps de réflexion qui a mené à la rédaction de la Charte, en 2010, le contexte environnemental, socio-économique et politique a évolué.

Il est nécessaire de prendre en compte les évolutions environnementales, sociétales, économiques et politiques.

Ce bilan à mi-parcours vise à réorienter et à adapter les actions à mener, pour les 6 années à venir ; tout en s'appuyant sur la Charte et en prenant en compte ces évolutions.

## Pour conclure

La démarche d'évaluation à mi-parcours vise à :

- entamer les réflexions concernant l'adaptation des programmes d'actions (Contrat Parc),
- mieux adapter les moyens humains et financiers,
- mobiliser les signataires et les partenaires afin qu'ils s'approprient les objectifs de la Charte, en leur donnant une vision globale de l'action du Parc.

# Le projet du territoire : la Charte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

## Le document de référence

\* La Charte est l'épine dorsale donnant le cap et les objectifs à atteindre.

\* La Charte consigne le projet du territoire pour quinze ans. Elle définit les grandes orientations partagées et toutes les mesures que s'engagent à mettre en œuvre les signataires de la Charte (les communes et les Communautés de communes, les Départements, les Régions et l'État) sur toute la durée du classement pour atteindre les objectifs fixés.

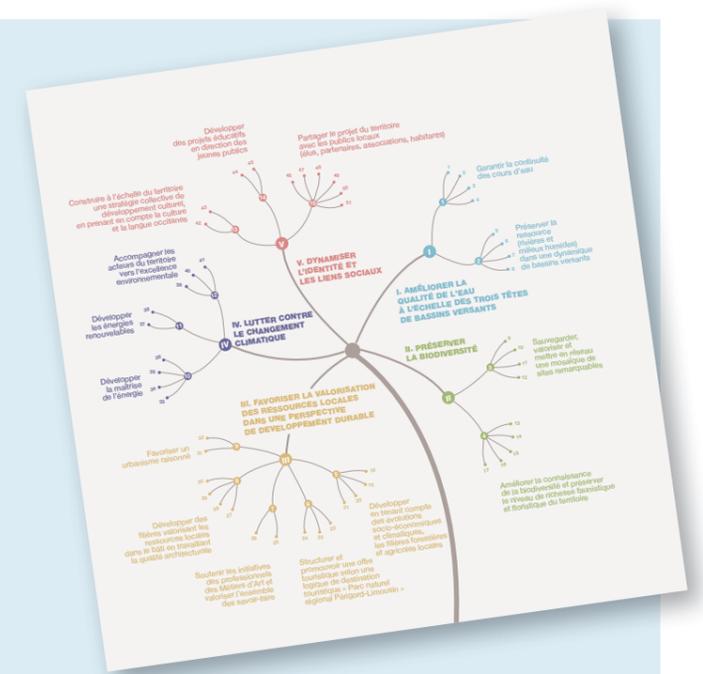
\* Suite à la loi n°2016-1087 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, adoptée en 2016, la validité de 12 ans de la Charte du Parc a été étendue à 15 ans. Ainsi, la Charte du Parc porte sur la période 2011-2026, elle est arrivée en 2019 à la moitié de sa mise en œuvre.



## Cinq axes prioritaires

- **Axe 1** : Améliorer la qualité de l'eau à l'échelle des 3 têtes de bassins versants du Périgord-Limousin
- **Axe 2** : Préserver la biodiversité du Périgord-Limousin
- **Axe 3** : Favoriser la valorisation des ressources locales du Périgord-Limousin dans une perspective de développement durable
- **Axe 4** : Lutter contre le réchauffement climatique en Périgord-Limousin
- **Axe 5** : Dynamiser l'identité et les liens sociaux du Périgord-Limousin

Ces 5 axes sont développés en 17 orientations et 55 mesures. Toutes les actions du Parc mises en œuvre répondent à cette arborescence.



## La Charte en ligne

La Charte du Parc ainsi qu'une synthèse est disponible via ce lien : [www.pnr-perigord-limousin.fr/Le-Parc/La-charta](http://www.pnr-perigord-limousin.fr/Le-Parc/La-charta)

Les bilans d'activités de 2011 à 2018 sont également consultables sur : [www.pnr-perigord-limousin.fr/Editions/Les-bilans](http://www.pnr-perigord-limousin.fr/Editions/Les-bilans) Vous y retrouverez les actions phares qui ont été menées chaque année.

# 1 Garantir la continuité des cours d'eau

Dans quelle mesure le Parc agit-il pour restaurer la continuité écologique ?

## L'action du Parc

(2011-2018 – non exhaustif)

### Actions en continu

\* Le Parc est consulté et donne son avis pour tous les documents de planification concernant les bassins versants de la Charente, de la Vienne et de la Dordogne : SDAGE, SAGE, etc. Il participe à la réflexion et aux travaux des trois commissions locales de l'eau de ces bassins.

\* À l'échelle du territoire, le Parc intervient dans les diagnostics des Plans Pluriannuels de Gestion (PPG), Nizonne, Dronne aval, Bandiat Tardoire, Bandiat Trieux, Haute Dronne et Vienne Gorre. Il intervient aussi dans le suivi de la mise en œuvre en accompagnant les collectivités et des syndicats de rivières.

\* L'animation du réseau Zones Humides du Parc par la CATZH conduit les techniciens à rédiger des notices pour la gestion des zones humides et des ripisylves associées.

\* Pour informer et former les élus, les propriétaires, les riverains sur des modes de gestion adaptés, sur l'évolution de la réglementation, sur les enjeux de la conservation des milieux aquatiques, le Parc organise des journées techniques, sous forme de sessions développement durable, de Journée CATZH ; son expertise reconnue, les techniciens du Parc sont amenés à intervenir dans différents colloques suite à la demande des différents partenaires.

### Contrat de bassin de la Doue

\* Le PNR Périgord-Limousin porte depuis début 2010, sur le bassin versant de la Doue, une démarche pilote d'étude de l'impact des étangs sur la qualité de l'eau.

\* Le contrat de bassin (2013-2018) porté par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Nontron, vise à lutter contre les cyanobactéries en travaillant sur les intrants et sur les stocks de phosphore dans les étangs.

\* Le Parc a œuvré sur le volet milieux aquatiques avec la suppression de 30 plans d'eau et la réduction d'impact de 66 étangs. Le Parc a préservé de l'érosion (piétinement bovin) 11 km de cours d'eau par pose de clôtures.

### LIFE + Haute Dronne - programme 2014-2020

\* La rivière Dronne présente sur sa partie amont un socle cristallin favorable à la Moule perlière d'eau douce *Margaritifera margaritifera*. Cette espèce est classée en danger critique d'extinction à l'échelle européenne. Sur la Haute Dronne, malgré des effectifs remarquables (environ 15 000 individus) l'espèce reste en déclin, avec une disparition de plus de 90 % de la population initiale.

université de BORDEAUX EPOC

\* Face à ce besoin, le Parc, associé à l'Université de Bordeaux (UMR EPOC), a sollicité

un dispositif financier Européen LIFE + Nature pour porter un programme de restauration de la continuité écologique et de renforcement de la Moule perlière. Le but de ce projet est de mettre en place des conditions favorables au maintien des populations et de permettre son accroissement pour la rendre viable.

\* Les actions menées sont :

- la restauration des habitats sur le cours d'eau (effacement ou aménagement de retenues sur cours d'eau),
- l'élevage et le relâcher de juvéniles de Moules perlières,
- l'amélioration des connaissances sur la biologie et l'écotoxicologie de l'espèce et la communication sur les enjeux de conservation.

## L'action des signataires et des partenaires

(2011-2018 – non exhaustif)

### L'Europe :

Financement à 50 % de l'ensemble du programme LIFE Haute Dronne. FEDER financement de postes à 40 %.

### L'État :

Appel à projet MEDDTL - DATAR démarche préparatoire à la restauration de la continuité écologique du réseau hydrographique de la Haute Dronne.

Accompagnement des structures décentralisées soutien technique et instruction des dossiers de déclaration ou d'autorisation des travaux (DREAL, ONEMA/AFB, DDT 87 et 24).

Financement de la station d'élevage Moule perlière dans le cadre du LIFE Haute Dronne.

### La Région Nouvelle-Aquitaine :

Financement d'actions sur l'effacement des étangs sous maîtrise d'ouvrage PNR (20 %) et du programme LIFE Haute Dronne.

### Département de la Dordogne :

Participation au contrat de bassin de la Doue, mise en place d'une zone de préemption sur le bassin de la Doue pour l'achat de plans d'eau en vue de leur effacement et restauration en zones humides, financement du programme LIFE Haute Dronne.

Le département en tant qu'animateur du guichet unique sur l'eau, invite le Parc à participer à l'instruction des dossiers.

### Les Communautés de communes et les communes :

Intégration d'une politique rivière avec mise en place de PPGCE et de DIG (Haute Dronne, Bandiat Trieux).

Programme LIFE Haute Dronne : la Commune de Firbeix a mis à disposition un terrain et un bâtiment pour la ferme d'élevage de la Moule perlière.

### Agence de l'eau Adour Garonne (AEAG) :

Mise en place d'une convention cadre entre l'AEAG et le Parc 2009-2018. Définition et mise en place d'une politique rivière en partenariat avec le Parc.

Mise en place d'actions innovantes sur les étangs et la problématique des cyanobactéries.

Mise en place et financement du contrat de bassin de la Doue (2013-2017).

Appel à projet pour l'effacement d'ouvrages pour la restauration de la continuité écologique.

Cofinancier du LIFE Haute Dronne à travers un contrat de territoire.

### Syndicat Mixte des Eaux de Dordogne :

Définition de l'aire de captage de la Valouze.

### Agence de l'eau Loire-Bretagne :

Partenariat et financement d'actions sur les plans d'eau. Soutien de contrat de rivières et du CTMA Vienne-Médiane prenant en compte la continuité écologique, l'impact des étangs et la gestion des zones humides.

### Syndicats / EPTB / fédération de pêche :

Syndicat à compétence rivière : mise en place de PPGCE et de DIG, mise en place de Contrat de rivière et de CTMA.

Syndicat intercommunal des eaux de Nontron : rédaction et portage du Contrat de Bassin de la Doue.

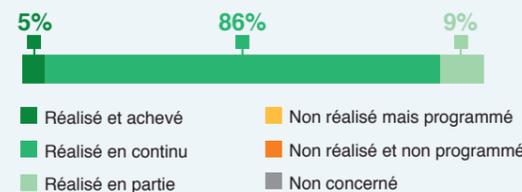
EPTB Charente / Dordogne / Vienne : prise en compte de la problématique continuité écologique et plans d'eau dans les SAGE. Prise en compte de la continuité écologique par les fédérations de pêche, restauration de la petite continuité, diversification d'habitats piscicoles, mise en place de suivis.

Niveau de satisfaction du Comité syndical cf. résultats du questionnaire



## Avancement de la mise en œuvre des engagements de la charte :

Orientation 1 - Garantir la continuité des cours d'eau



## Indicateurs & chiffres-clés de l'action du Parc

**12** seuils effacés ou aménagés sur la Haute Dronne par le programme LIFE sur **16** seuils prévus, depuis 2014

Plus de **346 000** moules élevées à la ferme d'élevage, depuis 2015

Relâché de **3 884** moules âgées de un à trois ans et **115 000** moules âgées de moins d'un an, depuis 2015

**4** PPG accompagnés par le Parc depuis 2011

**80** Étangs En moyenne, propriétaires particuliers et collectivités sensibilisés par an

**6** millions d'euros en faveur de la restauration écologique et de la conservation de la Moule perlière via le programme LIFE Haute Dronne comprenant le temps agent de **2,75** ETP

**54** plans d'eau effacés et **91** plans d'eau aménagés, depuis 2011, sur plus de **4 000** étangs (cf. Charte du PNR PL)

**Budget (2011-2018)**  
Budget prévu **1 032 413 €**  
Budget réalisé **593 356 €**

**10** En moyenne, collectivités accompagnées pour des enjeux de cyanobactéries et d'eau potable par an

comportant le temps agent de **2** équivalent temps plein (ETP) 2011-2013 et d' **1** ETP 2014-2018

## Points forts :

### ► Contrat de bassin de la Doue :

Mobilisation des acteurs et des financements. Prise en compte de l'enjeu qualité eau à l'échelle du bassin versant avec une approche multi-thématique. Implication des habitants, des propriétaires d'étangs et des exploitants agricoles. Animation territoriale importante. Transfert d'expérience sur d'autres bassins versants, notamment pour le volet milieu aquatique et la prise en compte des plans d'eau.

### ► LIFE Haute Dronne :

Ce projet a permis de mettre en place une mobilisation des partenaires publics sur des actions coordonnées. Les connaissances sur la Moule perlière et sur les paramètres biologiques et physicochimiques de la Dronne ont été actualisées. L'objectif de réintroduction, 16 000 moules, a été dépassé : au total 118 884 moules ont été relâchées.

## Points à approfondir :

► Le non renouvellement en 2014 du poste de technicien rivière dédié à la mise en œuvre de la Charte entraîne des difficultés pour répondre efficacement à l'évolution de la compétence Rivière (GEMAPI).

► Le contrat de bassin de la Doue n'a pas été reconduit notamment vis-à-vis de l'animation territoriale, au regard de la prise de conscience du territoire et de la mise en place d'une gestion à long terme.

### ► LIFE Haute Dronne :

La réalisation des travaux a été ralentie par les difficultés liées à l'obtention de l'accord des propriétaires des sites où sont présents les seuils.

## Et demain ?

\* Pour anticiper les effets du changement climatique, le Parc a débuté en 2019 et pour 2 ans un programme de recherche et d'évaluation de l'impact cumulé des retenues d'eau sous la direction de l'Office Français de la Biodiversité.

\* Le transfert d'expérience du contrat de bassin de la Doue sur la Valouze (captage eau potable prioritaire Grenelle) avec une problématique étangs et cyanobactéries.

\* Enfin, l'évolution de la législation avec la création de la compétence GEMAPI ont motivé le Parc en accord avec les Communautés de communes concernées à prendre la compétence sur les bassins versants de la Haute Dronne.

### \* LIFE Haute Dronne :

Le colloque de restitution du programme a eu lieu en novembre 2019.

Poursuite et finalisation des travaux de restauration de la continuité écologique de la Haute Dronne sur 4 sites (2019-2020).

Poursuite des travaux de recherche : 3<sup>ème</sup> campagne de réintroduction de juvéniles de moules perlières en 2020.



# 2 Préserver la ressource en eau dans une dynamique de bassin versant

Dans quelle mesure le Parc agit-il pour préserver la ressource en eau ?

## L'action du Parc

(2011-2018 – non exhaustif)

### Mise en place d'une Cellule d'Assistance Technique Zones Humides (CATZH)

\* Après l'inventaire des zones humides du Parc qui s'est déroulé entre 2003 et 2007, le Parc s'est doté en 2009 d'une Cellule d'Assistance Technique Zones Humides (CATZH), outil proposé et financé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

\* L'objectif est d'enregistrer de la connaissance, de communiquer, de sensibiliser, de conseiller les propriétaires, de mettre en œuvre une gestion globale et concertée, de partager les bonnes pratiques de gestion et d'animer le territoire afin de protéger les zones humides qui sont des milieux fragiles et qui rendent de nombreux services à la société (gestion de la ressource en eau en qualité et quantité, biodiversité).

\* La CATZH accompagne également les collectivités dans des opérations d'acquisitions de zones humides, à des fins de préservation.

\* Depuis 2015, le territoire d'animation de la CATZH s'est étendu à la partie du bassin Loire-Bretagne via la validation du Contrat Territorial Milieux Aquatiques 2015-2019 de la Vienne médiane et ses affluents par l'Agence de l'eau concernée.

\* Les 3 projets détaillés ci-dessous ont été animés par la CATZH Périgord-Limousin.

### Actualisation de la cartographie des milieux humides des communes du Parc

\* En 2011, 3 nouvelles communes ont intégré le territoire du Parc : Saint-Hilaire-Les-Places, Rilhac-Lastours et La-Chapelle-Montmoreau. Pour compléter l'inventaire des zones humides du Parc, ces 3 nouvelles communes ont fait l'objet de campagnes de terrain afin d'établir une cartographie de leurs milieux humides.

### Mise en défens de berges et création de points d'abreuvement sur le bassin versant de la Doue

\* Dans le cadre d'un Contrat Territorial, une animation spécifique proposée par la CATZH et commencée en 2013, a abouti à l'aménagement de 25 abreuvoirs, 8 franchissements et la mise en défens d'environ 7 km de berges de cours d'eau sur 6 exploitations différentes en 2016 et 2017.

Ces travaux répondent à des objectifs d'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux, notamment par rapport à des enjeux « eau potable » et « baignade ».

### Animation foncière pour l'acquisition de zones humides sur la vallée de la Nizonne

\* Dans le cadre d'un appel à projets « Acquérir les zones humides pour mieux les préserver » de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le Parc s'est engagé à développer une politique

d'acquisition de zones humides de 2011 à 2013 sur les vallées de la Nizonne et de la Belle.

\* Pendant cette période et jusqu'en 2018, ce sont environ 48 ha de zones humides qui ont pu être acquises par 5 communes et 3 associations à des fins de préservation.

\* En parallèle, 11 propriétaires (essentiellement agriculteurs) ont conventionné environ 80 ha de zones humides. En 2018, 5 autres propriétaires ont intégré le réseau en conventionnant environ 40 ha de zones humides supplémentaires sur ce bassin versant.

## L'action des signataires et des partenaires

(2011-2018 - non exhaustif)

### Les syndicats de rivière :

La CATZH est partenaire des syndicats de rivière suivants: SYMBA Bandiat-Tardoire, SRB Dronne et Syndicat Mixte Vienne-Gorre; pour lesquels elle déploie une animation territoriale et des conseils techniques. En partenariat avec ces syndicats, plusieurs travaux de restauration ou de gestion de zones humides sont mis en œuvre.

### DDT 24 :

Mise en place d'un groupe de travail « zones humides » intégrant les différents opérateurs œuvrant sur cette thématique dans le département (établissements publics, syndicats de rivières, département) afin de réaliser une cartographie en ligne des zones humides en libre consultation.

### Département de la Dordogne :

Mise en place d'une CATER ZH par le CD 24 et d'un inventaire des zones humides à l'échelle du département en partenariat avec le CAUE 24. Le Département est adhérent au réseau de la CATZH depuis 2016, pour les sites en propriété sur le territoire du Parc.

### Les communes et Communautés de communes :

Partenaires privilégiés pour acquérir des espaces de zones humides à des fins de préservation. Actuellement 15 communes et une Communauté de communes sont adhérentes au réseau CATZH et ont conventionné leurs propriétés en zones humides.

### L'Agence de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne :

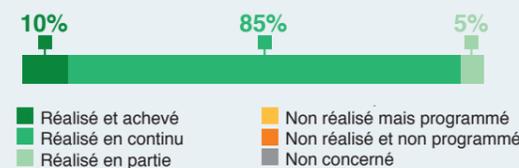
Partenaires financiers et techniques, les agences de l'eau sont indispensables à la mise en œuvre des actions du Parc sur cette thématique.

Mise en œuvre des SDAGE et des 10<sup>èmes</sup> programmes d'intervention 2012-2018.

Niveau de satisfaction du Comité syndical



Avancement de la mise en œuvre des engagements de la charte :  
Orientation 2 - Préserver la ressource (rivières et milieux humides) dans une dynamique de bassins versants



## Indicateurs & chiffres-clés de l'action du Parc

11 animations réseau CATZH, depuis 2011

3 nouvelles communes couvertes par un inventaire des zones humides, depuis 2011

250 ha de zones humides inventoriées supplémentaires qui portent à 5050 ha la surface de zones humides dans le Parc

138 visites de conseils auprès des propriétaires, depuis 2013

399 ha de zones humides conventionnées, depuis 2011



168 ha de superficies conventionnées et acquises

### Budget (2011-2018)

Budget prévu 593 356 €

Budget réalisé 515 459 €

comprenant le temps agent de

1 équivalent temps plein (ETP) en 2011



2 ETP 2012-2015

1,5 ETP 2015-2018

78 personnes ont conventionné, depuis 2011

30 travaux de gestion et de restauration de zones humides accompagnés

## Points forts :

► Depuis 2009, la sensibilisation, la communication et les animations envers les différents publics portent leurs effets. Les enjeux de préservation des milieux humides commencent à être bien connus de tous sur le territoire du Parc et les surfaces de zones humides conventionnées augmentent chaque année.

► L'accompagnement des exploitants dans la mise en œuvre de points d'abreuvements, de franchissements et de mise en défens des berges de cours d'eau et des zones humides participe également à cette prise de conscience, tout en travaillant à la limitation des risques sanitaires pour les troupeaux.

## Points à approfondir :

► Il existe des difficultés dans la mise en œuvre effective de certaines préconisations de gestion auprès des adhérents et notamment des agriculteurs, faute de leviers financiers ou réglementaires.

► D'autre part, les actions de la CATZH ne sont basées que sur le volontariat des propriétaires.

## Et demain ?

\* Actualisation de la cartographie des milieux humides du Parc pour les 3 nouvelles communes qui ont intégré le Parc suite à la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016 : Lagnac-le-Long, Le Chalard et Mareuil-en-Périgord.

\* Poursuite de l'animation territoriale et du réseau CATZH, notamment à travers les différents contrats de bassins portés par les syndicats de rivière du territoire, afin d'augmenter les surfaces de zones humides conventionnées et gérées.

\* Poursuite du conseil technique et de l'accompagnement des adhérents afin d'augmenter les surfaces de zones humides conventionnées et gérées, pour la mise en œuvre de travaux de restauration et/ou de préservation des zones humides et de la ressource en eau en général.

\* Intégration de la mission d'animation sur les étangs au réseau de la CATZH qui va devenir la CATZHE.



# 3 Milieux naturels et biodiversité

Sauvegarder, valoriser et mettre en réseau une mosaïque de sites remarquables

Dans quelle mesure la mise en place des sites remarquables, des actions de gestion et de sensibilisation participent-elles à la préservation de la biodiversité ?

## L'action du Parc

(2011-2018 – non exhaustif)

Au titre de la biodiversité, l'action du Parc porte sur deux orientations :  
 - **Orientation 3** : Sauvegarder, valoriser et mettre en réseau une mosaïque de sites remarquables  
 - **Orientation 4** : Améliorer la connaissance de la biodiversité et préserver le niveau de richesse faunistique et floristique du territoire

On distingue deux grandes familles de programmes :  
 - Une action générique, avec des actions de connaissance ou de gestion inscrites au contrat sur 3 ans entre le Parc et la Région ;  
 - Et des programmes spécifiques, dans le cadre d'appel à projets comme Natura 2000, les programmes LIFE « Moules perlières de la Haute-Dronne » et « CROAA ».

### Programme de réseau de sites naturels remarquables

\* L'action s'est déployée de 2011 à 2015, avec la mise en gestion conservatoire de 15 sites naturels pour une superficie de 135 ha environ (en 2005, 3 sites pour 15 ha).  
 \* Cette action a permis de préserver plusieurs sites de la destruction et de l'urbanisation (landes des tuileries de forgeas, lande de Massaloux, lande de Beaubreuil), de favoriser les acquisitions de ces espaces par les Communes volontaires (lande de Chenevières, landes des Jarosses, landes du Puyconneux, lande de Puycheny).

### Un projet phare : la Réserve Naturelle Régionale du réseau de landes atlantiques

\* En 2009, dans le cadre d'un appel à projet régional, le Parc a porté une candidature de classement de RNR sur un réseau de landes atlantiques, en partenariat avec le CEN Limousin. En décembre 2015, cette démarche a abouti au classement par la Région, autorité compétente, de la RNR du réseau de landes atlantiques comprenant 7 sites les plus singuliers du territoire, pour une superficie totale de l'ordre de 40 ha.  
 \* Cette réserve régionale appartient aux quatre premières réserves mis en place sur l'ancienne Région Limousin. Sa gestion est confiée au Parc.

### Programme dédié, en continu : le réseau Natura 2000

\* Sur les 5 sites inscrits au réseau Natura 2000 sur le territoire du Parc, 3 sites sont animés par le Parc : la vallée de la Nizonne depuis 2006, le plateau d'Argentine et le réseau hydrographique de la haute Dronne depuis 2011.  
 \* Afin de préserver l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire identifiés sur ces sites, les animateurs ont différents outils contractuels et financiers à leur disposition. Sur ces 3 sites, des **contrats Natura 2000** ont été engagés par des propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels pour mener des opérations de gestion.  
 \* Depuis 2015, les mesures agro-environnementales (MAE) sont déployées auprès des agriculteurs, à l'échelle des bassins versants de la haute Dronne et de la Nizonne afin d'agir le plus efficacement possible sur la biodiversité et la qualité de l'eau.



\* Grâce à cette expérience dans l'animation des MAE, le Parc a pu motiver les financeurs à déployer des mesures favorisant le maintien des **prairies permanentes à flore diversifiée**, et ceci sur tout le territoire du Parc.  
 \* Des programmes de suivi sont mis en place sur ces sites et des actions de sensibilisation sont déployées de manière transversale avec les autres axes de la charte.

### Les concours de prairies fleuries

\* Le concours « prairies fleuries » est une initiative de la Fédération des Parcs. Il est inscrit dans le cadre des Concours Généraux Agricoles du Ministère Agriculture, avec remise des prix nationaux au Salon International de l'Agriculture.  
 \* Ce concours vise à promouvoir l'équilibre agro-écologique des prairies naturelles avec, pour chaque parcelle audité, la notation de critères écologiques et agronomiques.  
 \* Deux formats existent : pour les éleveurs (avec présentation d'une parcelle), et pour les lycées agricoles (les élèves endossent le rôle d'experts). Le concours se déploie, sur les deux formats, au niveau local, sur des Communes du Parc. Le lauréat local est inscrit au concours national. Les candidats au concours sont recrutés au sein des agriculteurs engagés en MAEC.  
 \* Le Lycée agricole des Vaseix accompagne le Parc. Il a été classé à 2 reprises lauréat national, en 2015 et 2016.

## L'action des signataires et des partenaires

(2011-2018 – non exhaustif)

### Le réseau Natura 2000

• Tous les sites Natura 2000 sur le territoire du Parc ont un DOCOB validé et animé. À chaque candidature du Parc pour porter l'animation d'un site Natura 2000, les **collectivités concernées et l'État** ont toujours attribué leur confiance au Parc.  
 • En 2016, l'**État** a appuyé la mise en place du premier Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope sur le territoire du Parc. Cet APPB concerne 74 ha sur le plateau d'Argentine et permet d'encadrer certaines pratiques qui n'étaient pas réglementées par le statut Natura 2000.  
 • La préservation de ce site est facilitée par la **commune de la Rochebeaucourt-et-Argentine** qui possède plus de la moitié de la zone en APPB. Cette commune a engagé une de ses parcelles dans un contrat Natura 2000 de restauration et de gestion de pelouses sèches et s'est portée acquéreur entre 2015 et 2017 de 26 ha afin d'y engager une gestion conservatoire. Avec 54 ha en propriété, la commune possède dorénavant plus de 25 % de la surface du site Natura 2000 « plateau d'Argentine ».

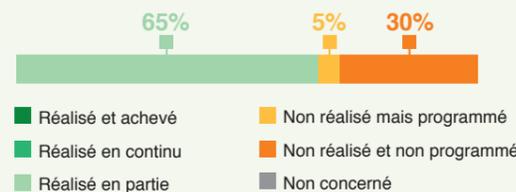
### Concours prairies fleuries

En partenariat avec l'expertise des **chambres d'agriculture**, du **CIVAM**, des **Conservatoires Botaniques Nationaux** (Massif Central et Sud Atlantique) et du **Syndicat Mixte Vienne-Gorre**, le Parc met en œuvre le concours prairies fleuries, avec une alternance Dordogne/Haute-Vienne, depuis 2012.

Niveau de satisfaction du Comité syndical cf. résultats du questionnaire



Avancement de la mise en œuvre des engagements de la charte pour : l'orientation 3 - Sauvegarder, valoriser et mettre en réseau une mosaïque de sites remarquables.



## Indicateurs & chiffres-clés de l'action du Parc

40 ha

de sites avec une gestion dite conservatoire, entre 2011 et 2015



10

concours de prairies fleuries réalisés avec la participation de 27 exploitants, depuis 2012



163

contrats avec engagement en MAEC (depuis 2015) soit 3 121 ha et 2 026 161 €

d'engagement comptable sur 5 ans, sur environ 88 000 ha de surface agricole utile du Parc (source : Rapport RGA 2010).



### Budget (2011-2018)

Budget prévu : 610 319 €  
 Budget réalisé : 439 075 €

comprenant le temps agent de 0,5 équivalent temps plein (ETP) sur les MAEC



## Points forts :

- L'ouverture de la contractualisation MAEC à l'échelle des bassins versants de sites Natura 2000, au-delà du site strict, est une exception régionale.
- La mise en œuvre des MAEC à obligation de résultats, sur la flore diversifiée des prairies permanentes, est reconnue par les tiers. Les services régionaux de contrôles ASP sont venues se former sur et par le Parc.
- Depuis 2008, grâce à l'animation de MAE sur le site Natura 2000 de la « Vallée de la Nizonne », les surfaces en habitats d'intérêt communautaire de prairies maigres de fauches ont augmentées.
- Le concours de prairies fleuries est bien perçu par les agriculteurs qui apprécient les échanges techniques des experts sur leurs parcelles.

## Points à approfondir :

- Les modes de partenariat avec les CEN sont à réfléchir et à travailler.
- Les enveloppes allouées pour les MAEC et les contrats Natura 2000 ont diminué, ce qui implique une sélection des territoires et des dossiers qui ne sont pas tous retenus.
- N'ayant pu se tenir comme il se doit à l'initiative de la Région depuis 2016, le COPIL de la RNR du réseau de landes atlantiques, doit être réuni pour valider la construction du plan de gestion et permettre sa mise en œuvre.

## Et demain ?

### Mise à jour de la cartographie des habitats du site Natura 2000 « Vallée de la Nizonne »

- \* L'ancienneté de la cartographie des habitats du site Natura 2000 « Vallée de la Nizonne » a motivé la DREAL Nouvelle-Aquitaine et le CBNSA pour retenir ce site et tester la méthode de mise à jour progressive des cartographies d'habitats.
- \* Les habitats de coteaux calcaires et les habitats de milieux alluviaux ouverts ont été cartographiés, en 2018 et en 2019. Les boisements seront cartographiés en 2020.
- \* Cette mise à jour permettra de répondre à plusieurs objectifs : le bilan des premières années d'animation de ce site et la mise à jour des enjeux de préservation.
- \* En concertation avec la Région, l'étude de l'extension de la RNR du réseau de landes atlantiques à sa partie périgordine est engagée depuis 2016.



# 4 Milieux naturels et biodiversité

Améliorer la connaissance de la biodiversité et préserver le niveau de richesse faunistique et floristique du territoire

Dans quelle mesure la mise en place des sites remarquables, des actions de gestion et de sensibilisation participent-elles à la préservation de la biodiversité ?



Sonneur à ventre jaune

## L'action du Parc

(2011-2018 – non exhaustif)

Au titre de la biodiversité, l'action du Parc porte sur deux orientations :

- **Orientation 3** : Sauvegarder, valoriser et mettre en réseau une mosaïque de sites remarquables
- **Orientation 4** : Améliorer la connaissance de la biodiversité et préserver le niveau de richesse faunistique et floristique du territoire

On distingue deux grandes familles de programmes :

- Une action générique, avec des actions de connaissance ou de gestion inscrites au contrat sur 3 ans entre le Parc et la Région ;
- Et des programmes spécifiques, dans le cadre d'appel à projets comme Natura 2000, les programmes LIFE « Moules perlières de la Haute-Dronne » et « CROAA ».

### Programmes de connaissance et suivis

- \* Le Parc engage des études de connaissance sur la biodiversité de son territoire, en partenariat avec des structures locales compétentes. Plusieurs groupes ont ainsi été étudiés : espèces végétales à statut, chauves-souris, oiseaux, pollinisateurs sauvages, flore, mousses et lichens....
- \* Un plan d'action sur le Sonneur à ventre jaune est en cours sur le territoire du Parc, bastion de l'espèce à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine.

### LIFE CROAA (Control strategies Of Alien invasive Amphibians)



- \* Le projet LIFE CROAA est un projet financé en partie par l'Europe et coordonné par la Société Herpétologique de France. Le projet LIFE CROAA apporte une réelle plus-value dans l'éradication de deux amphibiens invasifs : la Grenouille taureau et le Xénope lisse.



- \* Depuis septembre 2016, ce projet intègre le programme d'éradication mené, depuis 2006, par le Parc. Deux premiers noyaux de présence avaient été identifiés sur les communes de Saint-Saud-Lacoussière et de Piégut-Pluviers, puis un dernier sur la commune de Thiviers, ville-porte du Parc.

- \* Les moyens humains, techniques et financiers permettent d'inventorier la répartition de la Grenouille taureau ainsi que des populations d'amphibiens et d'invertébrés autochtones, de communiquer et de sensibiliser ou encore de lutter en continu sur l'ensemble du territoire (piégeage, destruction de ponte, tir à la carabine).

### LIFE Haute Dronne sur la Moule perlière



- \* Des suivis de la population de Moule perlière sur la Haute Dronne ont été mis en place. L'élevage et le renforcement de la population de la Moule perlière ont permis d'améliorer la connaissance sur son cycle de développement. Une thèse a été réalisée sur la biologie et l'écotoxicologie (ex : résistance aux métaux lourds) de la Moule perlière.

## L'action des signataires et des partenaires

(2011-2018 – non exhaustif)

### Programmes de connaissance et suivis

- Plusieurs programmes ont amélioré l'état des connaissances sur les chiroptères, associant des partenaires associatifs, **LPO, GMHL, CEN Aquitain** : recherche de gîtes et sites d'hibernation et/ou reproduction, conventionnement de sites, suivis hivernaux, cartographie de répartition d'espèces....
- La **LPO** a analysé l'avifaune des groupements forestiers du Parc.
- Un guide des végétations du Parc est en cours d'élaboration en partenariat avec les **Conservatoires Botaniques Nationaux Sud-atlantiques (CBNSA) et Massif central**. Il fait suite au synopsis des végétations du Parc déployé lors de la précédente charte.
- La **Région Nouvelle-Aquitaine** soutient financièrement les études de connaissance sur le Parc avec plus de 200 000 euros alloués depuis 2011.

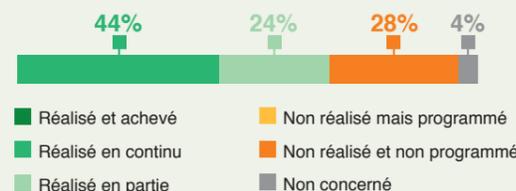
### Éradication de la Grenouille taureau et fonds européens

- La **Région et l'Europe** via le FEDER Limousin financent la mission entre 2011 et 2016. Depuis septembre 2016, la Commission Européenne grâce à ses crédits Life finance à 60 % le projet CROAA ; les 40 % restants sont financés par l'AEAG, la DREAL NA et la Région Nouvelle-Aquitaine.
- La **DDT et la DREAL** délivrent les autorisations administratives de façon à encadrer l'action de tir et les actions d'inventaire des populations d'amphibiens autochtones.
- Le **service départemental de la Dordogne de l'ONCFS** assure une formation annuelle au tir en sécurité à destination des agents du Parc et des gardes-chasse particuliers missionnés.
- La **Communauté de communes du Périgord-Limousin** assure un soutien financier par le biais d'une convention de partenariat avec le Parc pour les actions hors de son territoire de compétence, sur les Communes de Thiviers, St-Romain-et-St-Clément, St-Jean-de-Côle. Dans le cadre du LIFE CROAA, le partenariat avec la **fédération des gardes-chasse particuliers de la Dordogne** permet de mener à bien les actions d'éradication de la Grenouille Taureau.

Niveau de satisfaction du Comité syndical cf. résultats du questionnaire



Avancement de la mise en œuvre des engagements de la charte pour : l'orientation 4 - Améliorer la connaissance de la biodiversité et préserver le niveau de richesse faunistique et floristique du territoire



## Indicateurs & chiffres-clés de l'action du Parc

**25** programmes de suivis et d'inventaires initiés par le Parc, depuis 2011



**Programmes de connaissance (2011-2018)**  
Budget prévu : **264 176 €**  
Budget réalisé : **115 357 €**

**3 238** spécimens de Grenouilles taureau éliminées à tir sur les deux noyaux de population du Parc, entre 2011 et 2018

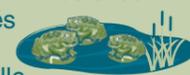


**Programme d'éradication de la G. taureau (2006 - 2016)**  
Budget prévu : **320 550 €**  
Budget réalisé : **252 515 €**



**Life CROAA (2016 - 2022)**  
Budget prévu : **399 006 €**  
Budget réalisé : **124 811 €**

**11%** de sites colonisés par la Grenouille taureau en 2018 contre **72%** en 2011 sur le Parc



comprenant le temps agent de **0,5** équivalent temps plein (ETP) sur les actions biodiversité Parc (en commun avec orientation 3)



**1,5** ETP plein LIFE CROAA

## Points forts :

- L'objectif d'éradication semble envisageable à long terme au vu des résultats issus du programme de lutte. En effet, le pourcentage d'étangs colonisés par la Grenouille taureau n'a cessé de diminuer entre 2011 et 2018. Par ailleurs, l'Indice d'Abondance, calculé sur la base du nombre d'adultes éliminés par rapport au nombre de sessions réalisées, le tout pondéré par le nombre d'étangs ayant bénéficié du tir indique une tendance globale à la baisse. En effet, en 2011, l'IA est égal à 0.042 alors qu'en 2018, il est égal à 0 sur les 2 noyaux du Parc.
- L'outil financier LIFE a permis d'approfondir et d'élargir le champ d'action du Parc en matière de gestion de la Grenouille taureau.
- 1,5 ETP depuis 2017 contre 1 ETP sur 4 mois en moyenne auparavant.

## Points à approfondir :

- Des programmes de connaissance ont rarement trouvé une portée efficace dans l'action du Parc, faute de temps agents pour maintenir le sujet à niveau ou de dispersion de l'action du Parc sur des programmes d'action qui ont une portée contraire.
- Le conseil scientifique a été sollicité pour un avis sur le programme Life « moule perlière » et sur le bilan d'activité sans résultat probant. Sa composition doit s'élargir, son mode de fonctionnement est à repenser pour en faire un outil pertinent et intégrer aux politiques de connaissance et gestion du Parc.
- La commission biodiversité peine à recruter des élus et à conserver une réelle activité.
- Les moyens humains et financiers dédiés à la régulation de la Grenouille taureau ont été très hétérogènes selon les années. En conséquence, une certaine hétérogénéité est observée dans la mise en œuvre des campagnes d'éradication et les résultats issus de ces dernières.
- La stratégie d'action vis-à-vis de la Grenouille taureau se doit d'être réorientée au vu de la situation démographique de la population présente sur le territoire.

## Et demain ?

### Vers un programme LIFE Nature et Biodiversité Abeilles Sauvages

- \* Sous l'impulsion du plan d'action régional sur les pollinisateurs sauvages, en 2019, le Parc construit une candidature pour un programme LIFE « Nature et Biodiversité », en associant les 5 Parcs de Nouvelle-Aquitaine : PNR Périgord-Limousin, PNR Médoc, PNR Millevaches en Limousin, PNR Landes de Gascogne et PNR Marais-Poitevin.

- \* Ce projet vise, entre autres, à améliorer les connaissances sur les espèces d'abeilles sauvages et à recréer un maillage dense d'habitats favorables aux abeilles sauvages. En effet, les spécialistes alertent sur le déclin des populations de pollinisateurs sauvages.

### Plan local d'action « Sonneur à ventre jaune »

- \* Depuis 2018, le Parc a initié, sur une durée de trois ans, un plan d'action en faveur d'une espèce d'amphibien emblématique présente sur le territoire, le crapaud Sonneur à ventre jaune. Trois volets y sont dédiés : la connaissance, la gestion et la sensibilisation.



# 5 Forêt et sylviculture

Dans quelle mesure les moyens sont-ils mis en œuvre pour valoriser durablement les ressources forestières du territoire ?



## L'action du Parc

(2011-2018 – non exhaustif)

\* Le Parc porte une Charte forestière de territoire depuis 2000, étendue à l'ensemble de son territoire en 2010. Trois volets se sont succédés entre 2010 et 2019, incluant des programmes d'actions ambitieux et issus d'une concertation permanente avec les acteurs locaux : institutions, élus, forestiers, associations environnementales...



\* Cet outil est la concrétisation de la stratégie du Parc pour l'amélioration de la prise en compte des enjeux territoriaux dans la gestion, la sensibilisation du public et des élus, et la valorisation des ressources locales.

## Soutenir une gestion forestière durable



\* Le Parc, le Centre national de la propriété forestière (CNPF), l'Office national des forêts et l'Université de Limoges ont conduit le projet «Renouveau durable et de qualité des taillis de châtaignier du PNRPL» avec :

- la mise en place de recherches et de parcelles expérimentales,
- la sélection d'itinéraires de gestion et de régénération des taillis,
- la réalisation d'un catalogue des stations et de supports de communication.

Ces supports sont très régulièrement utilisés.

\* En parallèle, la «Route de l'amélioration forestière» rassemble près de 40 parcelles illustrant différentes sylvicultures d'amélioration. C'est un outil de formation et de connaissance essentiel, utile à de nombreux projets expérimentaux.

## Accompagnement des professionnels forestiers

\* Pour les acteurs forestiers, des rencontres techniques ont été organisées en 2011 (châtaignier), 2012 (sols), 2014 (eau), 2015 (châtaignier) et 2016 (archéologie). Ces rendez-vous sont bien suivis par les acteurs du territoire et au-delà.

\* En plus des accompagnements individuels, le Parc prête des kits de franchissement de cours d'eau et accompagne les professionnels dans leurs démarches administratives et techniques pour faciliter la préservation des milieux aquatiques.

## Sensibilisation du grand public et formation des élus

\* Améliorer la compréhension mutuelle et l'appropriation

des enjeux forestiers locaux limite les situations de conflits. Quelques exemples d'actions :

- Grand public : 2 expositions conçues, des sorties animées annuelles, notamment dans le cadre d'opérations nationales (plantations avec les scolaires, année internationale des forêts...).
- Collectivités : interventions en conseils communautaires, formations et sessions du développement durable, accompagnement au cas par cas...

## Préservation de l'environnement et du patrimoine en forêt

\* En plus de l'animation spécifique dans les sites Natura 2000 et pour faciliter l'intégration des enjeux territoriaux par les professionnels, ont été notamment menés :

- une étude pour une meilleure connaissance et la prise en compte de l'avifaune forestière dans la gestion,
- un projet sur le massif ancien de Rochechouart - Saint-Auvent pour accompagner les propriétaires privés, les usagers et les élus à le gérer dans le respect de ses nombreux enjeux patrimoniaux et environnementaux.



## L'action des signataires et des partenaires

(2011-2018 – non exhaustif)

La Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Dordogne ont intégré les itinéraires déployés lors des études sur le renouvellement durable des taillis de châtaignier dans leurs subventions aux propriétaires forestiers.

Les actions du CNPF sont souvent déployées en partenariat avec le Parc, ce qui a facilité l'accès à des programmes nationaux (carbone, PSE...).

Les CNPF et les groupements de développement forestiers Sud-Ouest Haute-Vienne et Nord Périgord œuvrent au quotidien pour la dissémination des sylvicultures d'amélioration.

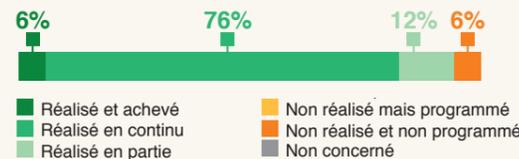
L'entité d'accès à la certification PEFC Nouvelle-Aquitaine est un soutien fort dans la diffusion des bonnes pratiques. Son appui, notamment en cas de difficultés rencontrées par des élus lors de l'exploitation forestière, est important pour fluidifier les relations sur le terrain.

Niveau de satisfaction du Comité syndical cf. résultats du questionnaire



## Avancement de la mise en œuvre des engagements de la charte :

Orientation 5 - Développer en tenant compte des évolutions socio-économiques et climatiques, les filières forestières et agricoles locales



## Indicateurs & chiffres-clés de l'action du Parc

37 temps d'échange sur la gestion forestière et son adaptation aux enjeux du territoire, (formations, rencontres, conférences, sorties animées ...)



660 participants aux rencontres techniques et aux formations structurantes à destination des forestiers



3030 jeunes sensibilisés à la forêt et au bois dont 5 projets de partenariat entre écoles/professionnels du bois, depuis 2011



13 outils à disposition du territoire pour prendre en compte les problématiques locales (Recueils d'expérience, Marque Parc Châtaignier, réseau expérimental de gestion, guides...)



3 emprunts en moyenne par an des kits de franchissements des cours d'eau, depuis 2011



10 programmes de recherche ou en partenariats avec la recherche menés sur les enjeux forestiers du Parc



## Budget (2011-2018)

Budget prévu 767 451 €

Budget réalisé : 584 424 €

comprenant le temps agent de

1 équivalent temps plein



## AVIS DE LA COMMISSION

### Points forts :

- ▶ Présence et interventions du Parc aux assemblées des partenaires, notamment des GDF, pour partager les enjeux locaux.
- ▶ Bonne qualité des rencontres techniques organisées.
- ▶ Bonne disponibilité des chargés de missions pour aider les professionnels à prendre en compte les enjeux locaux lors de la planification de la gestion ou de chantiers (notamment en site Natura 2000 et en zones humides).
- ▶ Nombreuses actions du Parc à destination du grand public pour le sensibiliser aux enjeux forestiers.
- ▶ Mise en place et formation de référents forêt communaux.

### Points à approfondir :

- ▶ Être plus proactif pour mieux aider les exploitants à intégrer les enjeux environnementaux dans leurs chantiers.
- ▶ Amplifier la sensibilisation des petits propriétaires privés par une meilleure vulgarisation de l'information, rendue disponible par d'autres biais (notaires, employés communaux formés...).
- ▶ Susciter plus de participation de la part des propriétaires et des collectivités aux travaux du Parc.

### Et demain ?

\* Un enjeu actuel des forêts est leur adaptation aux changements, qui passera par différentes mesures : sylviculture adaptée, diversification des peuplements, conversion... Les forestiers ont besoin d'un accompagnement pour enclencher ce changement, adapter leurs forêts et participer à l'atténuation du changement climatique. Le Parc pourra proposer une action expérimentale spécifique en ce sens dans les prochaines années. Il participera ainsi au déploiement de l'outil d'aide à la gestion prédictif « FORECCAsT by BioClimSol » avec le PNR de Millevaches en Limousin.

\* L'outil « contribution pour services écosystémiques » sera expérimenté avec l'IPAMAC dans les années à venir pour soutenir l'implication des propriétaires dans la prise en compte des sujets environnementaux, et pour mieux appréhender les impacts des interventions en forêt sur les autres services écosystémiques (sol, eau, climat, paysage...).

# 6 Filière bois, savoir-faire et Métiers d'art



Comment le Parc participe-t-il au développement économique et à l'attractivité du territoire par le soutien aux savoir-faire ?

## L'action du Parc (2011-2018 – non exhaustif)



### Soutien à la filière châtaignier

\* Depuis 2011 et le projet INTERREG IVC «ELWOOD», le Parc et ses artisans du châtaignier ont mis en œuvre de nombreuses actions pour promouvoir et soutenir cette filière artisanale identitaire.

\* Une association (Union professionnelle châtaignier bois-UPCB), des expositions, une étude de marché, une entreprise collective (les Châtaigneurs), et un projet de formation professionnelle sont quelques résultats des actions lancées pour répondre à ces objectifs. Avec des établissements de formation régionaux et les interprofessions, des projets tutorés ont permis la transmission de savoir-faire et l'intégration du design dans des créations locales d'actualité.

\* En 2015, le Parc a créé une Marque «Travail et transformation du bois de châtaignier» valorisant les artisans engagés dans une démarche de production durable et respectueuse des enjeux territoriaux.

### Soutien de la filière Métiers d'art

\* Les professionnels Métiers d'art peinent à concilier les nombreuses dimensions de leur activité (création, production, commercialisation, communication), donc à trouver des débouchés et à vivre de leurs productions.



\* Le Parc et son partenaire, le Pôle Expérimental Métiers d'Art de Nontron et du Périgord-Limousin (PEMA), ont proposé d'améliorer la visibilité des professionnels par :  
- l'édition d'un guide de l'offre Métiers d'art, première édition recensant l'offre à l'échelle du Parc,  
- la réalisation d'une vidéo «Périgord-Limousin, terre de Métiers d'art»,  
- le prêt de créations Métiers d'art au grand public (expérimentation de 2011 à 2016 appelée «Faut le voir chez soi!»),  
- l'organisation annuelle d'animations dédiées à la découverte des Métiers d'art (visite d'ateliers, stage d'initiation...),  
- l'insertion de l'offre dans les éditions du Parc, notamment le «guide pratique».

En accompagnant les professionnels, le Parc agit sur l'économie de proximité en offrant une visibilité propice au développement de marchés.

## Zoom sur la filière cuir

\* Le cuir est ici une filière d'excellence, historique, patrimoniale et d'avenir. En 2013, les communes de Nontron, Saint-Junien, Saint-Yrieix, Montbron et le Parc ont créé l'association «Les Portes du Cuir», engagée pour la création d'une filière cuir de qualité.

\* En 2017, après plusieurs années de travaux et de salons grand public, l'association Reso'Cuir Nouvelle-Aquitaine a pris le relais pour structurer les acteurs de cette filière. Elle anime un Cluster comprenant notamment : le Pôle d'Excellence des Métiers du Cuir et du Luxe à Thiviers (centre de formation), Les Portes du Cuir (rencontres annuelles de la filière cuir) et un projet d'accompagnement du monde de l'élevage pour la production de peaux de qualité.

### Soutien aux circuits courts

\* Le Parc promeut la consommation en circuit court et intègre cet enjeu dans ses propres investissements (les Clés du Périgord-Limousin, aménagements extérieurs et intérieurs de La Barde...), faisant appel aux ressources locales pour des productions durables et originales.

## L'action des signataires et des partenaires (2011-2018 – non exhaustif)

Les interprofessions du bois de Poitou-Charentes, Limousin et Périgord ont travaillé ensemble pour une meilleure connaissance des caractéristiques techniques du bois de châtaignier. Ils ont édité un Technoguide rassemblant ces données et de très nombreux exemples de mise en œuvre de ce bois, ouvrage de promotion en la matière et très utile au développement de l'utilisation du châtaignier.

La Région et le PEMA sont les partenaires privilégiés de la mise en œuvre des actions Métiers d'art du Parc. Les Régions Limousin et Aquitaine, puis la Région Nouvelle-Aquitaine, développent une politique volontariste pour le développement des entreprises aux savoir-faire d'excellence, de promotion des métiers et des compétences, et d'attractivité du territoire régional. Elles soutiennent ainsi l'essor des entreprises artisanales (soutien à la création des entreprises, soutien au numérique...).

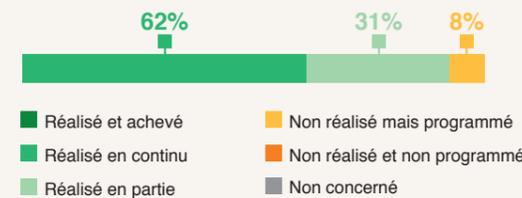
Les collectivités locales et la Région ont beaucoup œuvré pour l'émergence des Portes du Cuir, puis du cluster Reso'Cuir dont l'existence a permis de dynamiser une production locale de produits manufacturés en initiant des réflexions sur un approvisionnement en peaux issues de l'élevage local.

Les organismes consulaires (CCI, CMA) et les interprofessions du bois ont facilité l'élaboration d'actions collectives entre entreprises locales (aide à la structuration, organisation de salons et de manifestations grand public, formation...).

Niveau de satisfaction du Comité syndical cf. résultats du questionnaire



Avancement de la mise en œuvre des engagements de la charte : l'orientation 7 - Soutenir les initiatives des professionnels Métiers d'Art et valoriser l'ensemble des savoir-faire



## Indicateurs & chiffres-clés de l'action du Parc

44 actions impliquant des professionnels des Métiers d'art proposées depuis 2011 (en moyenne 6 actions par an)

5 actions collectives entre entreprises du châtaignier locales et établissements d'enseignement technique régionaux

4 sites aménagés et 5 bornes interactives, vitrines d'une utilisation moderne et de qualité du châtaignier (les Clés du Périgord-Limousin)

Pour la partie «bois», les actions sont incluses dans le temps d'animation de la Charte forestière de territoire soit 0,3 ETP annuel pour un budget moyen annuel de 8000€

Une centaine de professionnels Métiers d'art bénéficient des actions depuis 2011

6 entreprises ayant la Marque «Châtaignier» parmi les 18 membres de l'UPCB

Pour la partie «Métiers d'art» : budget prévu (2011-2018) 115 098 € Budget réalisé : 87 575 € comprenant le temps agent de 0,9 équivalent temps plein (ETP) « Culture, culture occitane et Métiers d'art »

## AVIS DE LA COMMISSION

### Points forts :

- Actions dynamiques et pertinentes donnant de bons résultats et une reconnaissance du territoire, notamment sur le sujet du châtaignier.
- Bon soutien du secteur des Métiers d'art par de nombreux acteurs locaux.
- Intérêt réel du public pour les actions conduites par le Parc et le PEMA vu son engouement pour les éditions de promotion, pour les rencontres avec les professionnels et pour les autres actions de découverte proposées.
- Adéquation de l'action menée pour les professionnels Métiers d'art au regard de leurs enjeux, même si l'évaluation des impacts sur leur activité est complexe.

### Points à approfondir :

- Accompagner la réalisation des PCAET, SCOT et PLUi pour inciter au recours aux essences locales, notamment dans la construction et l'aménagement urbain.
- Mieux faire identifier le Parc comme partenaire majeur pour la mise en œuvre sur son territoire d'une stratégie en faveur de la filière des Métiers d'art.
- Développer les relations partenariales avec tous les opérateurs impliqués dans le domaine des Métiers d'art.

### Et demain ?

\* À l'avenir, l'enjeu sera de développer une filière Métiers d'art forte, vectrice de développement économique pour le territoire (accueil de nouveaux professionnels, revitalisation des communes, tourisme, renforcement de l'activité de l'offre Métiers d'art, ...) et en particulier pour les professionnels (captatrice de clientèles et de marchés) et en mesure de qualifier l'identité du territoire.

\* Pour continuer à soutenir la filière artisanale et disposer d'un outil permettant la fabrication collective, l'innovation et la transmission des savoir-faire, le Parc et ses partenaires étudient la faisabilité d'un espace de coworking dédié au bois. Un cluster sera ensuite déployé pour rassembler toutes les activités de production, formation et promotion des savoir-faire locaux, à l'image du cluster Reso'Cuir.

\* Un élargissement vers la valorisation des autres essences locales est à prévoir dans les années à venir.



# 7 Transition agricole et alimentaire



Dans quelle mesure les moyens sont-ils mis en œuvre pour valoriser durablement les ressources agricoles du territoire ?

## L'action du Parc

(depuis 2011 – non exhaustif)

### Actions en continu - Valorisation des productions locales de qualité et accompagnement des porteurs de projets

\* Le Parc accueille et accompagne les agriculteurs du territoire et porteurs de projets dans leurs démarches d'intégration au territoire et aux actions du Parc (ex: préservation des zones humides, approvisionnement de la restauration collective...). Cette action est réalisée en collaboration avec les structures compétentes du territoire.

\* Le Parc a animé le développement de la marque produits du Parc jusqu'en 2016 puis de la marque Valeur Parc Naturel Régional afin de constituer des réseaux d'agriculteurs ambassadeurs du territoire et des valeurs des Parc naturels régionaux : le respect de la nature, l'épanouissement de l'homme et l'économie locale.

\* En lien avec les réseaux Bienvenue à la ferme, Accueil Paysan, Marché des Producteurs de Pays et Agriculture biologique, le Parc naturel régional communique sur les agriculteurs engagés dans les circuits courts du territoire et les événements organisés.

### Mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial



\* De 2016 à 2017 une première phase de travail axée sur l'approvisionnement des cantines a été mise en place grâce au soutien de la DRAAF et de l'ADEME. Le programme «Cantines Gourmandes» animé avec Agrobio Périgord a initié un travail de sensibilisation des collectivités, des cuisiniers et des agriculteurs aux opportunités et bénéfices d'un approvisionnement local et Bio des établissements scolaires. Parmi les actions mises en places, citons les premières rencontres cuisiniers et l'organisation d'une session développement durable à destination des élus du territoire ayant réuni une cinquantaine de personnes.

\* Depuis 2018, le projet alimentaire territorial est mis en place sur le Parc. Co-porté avec les Chambres d'agriculture et Agrobio Périgord, ce projet émane avant tout des acteurs du territoire. Son approche transversale des problématiques de l'alimentation est reconnue par le ministère de l'agriculture. En effet, ce programme s'adresse au jeune public dans le cadre d'animations en milieu scolaire, aux cuisiniers et gestionnaires de restaurants collectifs, aux agriculteurs, aux élus et aux habitants. La transition alimentaire passe par une reconnexion avec le territoire, ses productions et ses saisons, mais aussi par un travail sur l'équilibre des repas, sur le gaspillage et sur

l'approvisionnement. De nombreux temps d'échange sont organisés tout au long du projet. Par exemple à l'automne 2018, deux «Journées de l'Assiette Responsable» ont été proposées sur le territoire pour rapprocher les acteurs de la restauration collective (acheteurs et fournisseurs). 62 personnes ont participé.

\* Ce programme a été mis en place avec le soutien de la DRAAF, de l'ADEME et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

### ClimAgri : Les agriculteurs agissent pour le climat

\* De 2014 à 2017, le Parc a mis en place un vaste programme d'action en partenariat avec les Chambres d'agriculture des deux départements. Sur la base d'un diagnostic du territoire et de diagnostics ciblés de certaines exploitations, un accompagnement a été proposé autour de la réduction des concentrés et l'optimisation des prairies, les économies d'énergie, la production intégrée et l'autonomie des exploitations. Plusieurs groupes d'agriculteurs se sont constitués dont un GIEE, les dynamiques initiées peuvent ainsi se poursuivre avec une animation assurée par les partenaires.

\* Ce programme a été mis en place avec le soutien de l'ADEME et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

## L'action des signataires et des partenaires

(depuis 2011 – non exhaustif)

La Région Nouvelle-Aquitaine a développé un portail régional sous forme d'annuaire et de boîte à outils afin de développer la consommation de produits locaux et bio en restauration collective.

Les Départements de la Dordogne et de la Haute-Vienne ont développé un portail régional sous forme d'annuaire et de boîte à outils afin de développer la consommation de produits locaux et bio en restauration collective.

Les Chambres d'agriculture interviennent fortement sur la relocalisation de l'alimentation, notamment sur la restauration hors domicile. Elles accompagnent également le développement de la transformation locale de produits alimentaires et participent à la structuration de filières de proximité. Au-delà des projets spécifiques, les Chambres d'agriculture, les Agrobio (24 et 87) et le Parc travaillent en partenariat sur leurs missions courantes pour une meilleure lisibilité sur le territoire.

Les collectivités accueillent avec enthousiasme les actions du Parc, notamment celles à destination de la restauration collective.

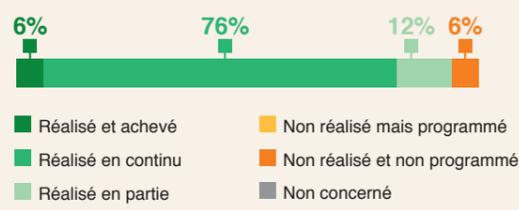
Niveau de satisfaction du Comité syndical cf. résultats du questionnaire



## Avancement de la mise en œuvre des engagements de la charte :

l'orientation 5 - Développer en tenant compte des évolutions socio-économiques et climatiques, les filières forestières et agricoles locales

### Parc naturel régional Périgord-Limousin



## Indicateurs & chiffres-clés de l'action du Parc

**52** entreprises se sont impliquées depuis 2011 dans le réseau « produit du Parc » puis « Valeurs Parc naturel régional » dont **15** pour l'agriculture, **8** pour l'artisanat et **29** pour le tourisme

**3** cahiers des charges (Marque Valeurs Parc) depuis 2011, pour toutes les filières agricoles confondues (dindons, fermes pédagogiques, miel)

**32** journées techniques organisées depuis 2011 qui ont réuni **363** participants

**26** cuisiniers impliqués depuis 2016 dans une démarche d'introduction de produits locaux et bio en restauration collective dont 23 établissements concernés (communes, collèges ou EHPAD)

Budget (2011-2018)  
Budget prévu **414 344 €**  
Budget réalisé **269 490 €**  
comprenant le temps agent de **1** équivalent temps plein

## AVIS DE LA COMMISSION

### Points forts :

► Grâce à sa capacité à croiser les thématiques et à mobiliser les partenaires sur des programmes pluriannuels structurants, le Parc impulse et accompagne les inévitables transformations de l'agriculture et de l'alimentation.

► L'évolution de la Marque Valeurs Parc naturel régional permet de renforcer la visibilité et la cohérence de cet outil au niveau national, au niveau local il permettra d'accélérer les démarches de reconnaissance et de l'ouvrir à de nouvelles filières.

► Dans le cadre de ses réunions et de ses manifestations le Parc s'efforce d'être exemplaire en termes de produits et de vaisselle. À titre d'exemple en 2018, 38 producteurs ont été mobilisés pour fournir des produits sur différentes actions.

### Points à approfondir :

► Le Parc peine à faire reconnaître son apport au territoire par manque de visibilité de ses différents rôles dans les actions mises en œuvre.

► L'ampleur des démarches pour développer l'ancien dispositif de la Marque Valeurs Parc, puis le travail de refonte de la marque au niveau national ont ralenti le développement de cet outil sur le territoire. L'évolution du cahier des charges au niveau national a induit des changements sur l'évolution des produits marqués. Aujourd'hui trop peu de produits agricoles sont marqués et les réseaux existants ont besoin d'être redynamisés.

## Et demain ?

\* La Marque Valeurs Parc naturel régional, devra s'étendre dans les années à venir avec l'ouverture à la labellisation pour des produits comme la châtaigne et ses produits transformés et les volailles (poulet, canard et dindon).

\* La première phase du Projet Alimentaire Territorial se terminera début 2020 mais la récente reconnaissance par le ministère en charge de l'agriculture de la qualité de ce projet et l'attribution du label pour 3 ans, assure notre engagement sur un plus long terme dans cette démarche. Le Parc s'engage notamment à accompagner 5 établissements ou communes dans des démarches de reconnaissance de leur engagement dans l'introduction des produits Bio et Locaux dans leurs menus afin de créer une émulation à l'échelle du territoire.

\* À partir de 2020, le Projet Alimentaire Territorial étendra ses actions aux familles du territoire avec des animations, rencontres et visites autour de la saisonnalité, de l'origine des produits et de l'équilibre des repas.





# Tourisme durable et attractivité du territoire

Comment le Parc participe-t-il au développement du tourisme durable et à l'attractivité du territoire ?

## L'action du Parc

(depuis 2011 – non exhaustif)

### Un cadre stratégique européen pour les espaces naturels



\* Il y a 7 ans, le Parc naturel régional Périgord-Limousin (PNR PL) s'engageait dans la mise en œuvre de la **Charte européenne du tourisme durable** (CETD) pour bâtir

sa stratégie de développement en faveur d'un tourisme respectueux de l'environnement, du patrimoine et générateur de ressources économiques.

\* Chaque Parc signataire de la CETD s'engage de manière volontaire, à définir et animer une stratégie de développement touristique durable qui se traduit dans un programme d'actions sur 5 ans. La première stratégie a été élaborée pour la période 2012 – 2017, et son renouvellement pour la période 2018 – 2023 ont permis d'asseoir la position du PNR PL en matière de tourisme durable sur le territoire vis-à-vis des partenaires institutionnels et des acteurs socio-économiques.

### Actions en continu

\* Depuis 2015, le Parc accompagne les professionnels du tourisme (hébergeurs, sites de visites, prestataires d'activités, ...) dans des démarches de qualification pour les inciter à progresser sur les trois dimensions de la **Marque Valeurs Parc** (Le Territoire, l'Environnement, l'Humain).

\* Le Parc réalise un **audit** auprès des professionnels du tourisme désireux de mieux connaître, agir, et partager les valeurs du Parc au travers de thématiques fortes : actions de gestion environnementale, préservation de la biodiversité, meilleure connaissance du territoire et de ses patrimoines, valorisation des produits locaux...

\* Un partenariat est signé entre le PNR Périgord-Limousin et les professionnels du tourisme sous forme d'un plan d'actions sur 5 ans, dans une démarche de progrès, les professionnels du tourisme peuvent ainsi justifier leur engagement dans le **réseau «Tourisme durable»** du Parc.

\* Les **hébergeurs** qui affichent des démarches exemplaires peuvent même bénéficier de la Marque Valeurs Parc. Cette action phare du plan d'action a permis de structurer un réseau d'une quarantaine de professionnels qui se réunissent autour de valeurs communes.

### Actions phares

\* **Des supports de médiation et de promotion** ont été mis en place dans le but de promouvoir la « Destination Parc naturel régional Périgord-Limousin » : brochures, présence web, réseau d'espaces scénographiques du Parc, accueils de presse, salons ...

\* Une **offre écotouristique** a été construite à travers des animations et séjours valorisant des acteurs (artisans châtaigniers, agriculteurs, apiculteurs,...), des lieux emblématiques et milieux naturels, des activités de découvertes dites « douces » (pêche, balades à vélo sur les voies vertes, sentiers d'interprétations et itinérances), des animations «Parc en famille».

\* Zoom sur **La Grande Boucle** du Parc: une nouvelle itinérance de 200 km en plein cœur du Parc naturel régional Périgord-Limousin aux accents du pays à parcourir à pied (7 à 10 jours) ou en VTT (3 à 4 jours) a été réalisée avec l'appui du Conseil départemental de Dordogne et des associations locales de randonnée.



## L'action des signataires et des partenaires

(depuis 2011 – non exhaustif)

### Région Nouvelle-Aquitaine :

Mise en place d'un Réseau de sites « Les Clefs du Périgord-Limousin Chabatz d'entrar ». Soutien financier à la mise en œuvre du plan d'action Charte européenne du tourisme durable (contrat Parc). Structuration des acteurs du tourisme.

### Départements et Comités départementaux du tourisme de la Dordogne et de la Haute-Vienne :

Infrastructures touristiques : sentiers PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées), mise en place d'équipements structurants. Opérations de promotions régionales, nationales. Appui à la qualification d'acteurs touristiques : Dordogne en famille, Haute-Vienne, Escapade en famille.

### Comité régional du Tourisme Nouvelle-Aquitaine :

Soutien à la promotion du PNR Périgord-Limousin et ses acteurs touristiques.

### Offices du Tourisme du Parc - Communautés de communes, Pays :

Relais locaux de communication, appui à l'accompagnement des socios-professionnels.

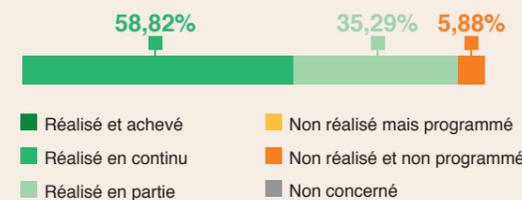
Niveau de satisfaction du Comité syndical cf. résultats du questionnaire



## Avancement de la mise en œuvre des engagements de la charte :

**Orientation 6 - Structurer et promouvoir une offre touristique selon une logique de destination touristique**

### Parc naturel régional Périgord-Limousin



## Indicateurs & chiffres-clés de l'action du Parc

**13** séjours différents proposés (apiculture, savoir-faire châtaignier, route nature et savoir-faire, Grande Boucle du Parc ...)

**200 km** de Grande Boucle du Parc desservie par 5 gares SNCF

**166** sorties organisées « Parc en famille » ont réuni **2 953** participants depuis 2012

**48** professionnels qualifiés accompagnés dans une démarche d'écotourisme

**25** types d'opération de promotion

**Budget (2011-2018)**  
Budget prévu **879 660€**  
Budget réalisé **769 646€**  
comprenant le temps agent de **1,5** équivalent temps plein

**16** outils de communication développés



## Points forts :

► Depuis la mise en place de la CETD, un important travail d'animation et de concertation a été engagé auprès des socio-professionnels et des partenaires institutionnels qui permet au PNRPL d'être reconnu comme l'un des acteurs incontournables en matière de tourisme durable.

► Dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale, la Commission Permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine du 21 novembre 2016 reconnaît l'importance du rôle des PNR dans la construction de l'attractivité de la destination touristique régionale. Elle les reconnaît ainsi comme interlocuteurs privilégiés et légitime leur capacité à investir les champs du tourisme et des sports de nature.

## Points à approfondir :

► Nécessité de conforter la dimension « tourisme durable » et de consolider la « valeur ajoutée » induite par le classement « Parc naturel régional » : éducation à l'environnement, valorisations des patrimoines emblématiques, accentuer la valorisation des activités de découverte douces et sans carbone.

► Malgré le regroupement des intercommunalités, qui a donné lieu à la création de 8 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et à la création de 8 Offices de tourisme en charge désormais de la promotion du tourisme sur leur territoire, la tentative de fédérer le réseau des Offices du tourisme par le Parc sur la candidature à un appel à projet NOTT (Nouvelle Organisation des territoires Touristiques) en 2017 n'a pas vu le jour.

## Et demain ?

\* À compter de 2018, l'actualisation de la stratégie tourisme durable du Parc naturel régional Périgord-Limousin s'articule autour de 4 pôles principaux :

- la structuration de l'offre écotouristique,
- l'accompagnement des professionnels,
- la promotion de l'offre écotouristique,
- la gouvernance.

\* Depuis la création de la Région Nouvelle-Aquitaine, en 2016, il apparaît opportun de travailler en réseau avec 4 autres PNR sur des sujets communs sur lesquels les Parcs sont reconnus : développement d'offres écotouristiques, développement maîtrisé des activités et sports de nature, éducation à l'environnement et aux patrimoines, ...

\* La Fédération nationale des Parcs est en phase d'élaboration d'un positionnement national « Destination Parcs » depuis 2018 : visibilité des Parcs sur un positionnement conjoint, travail en lien avec les Comités régionaux du tourisme pour mettre en valeur l'offre écotouristique des Parcs.



# Paysage, urbanisme et patrimoine

Comment le Parc participe-t-il au développement économique et à l'attractivité du territoire tout en préservant la qualité des paysages ?

## L'action du Parc

(2011-2018 – non exhaustif)

### Restauration et réhabilitation du patrimoine

\* Globalement, le Parc a mené une action assez disparate sur la thématique patrimoniale jusqu'en 2016. Celle-ci s'est concentrée sur l'accompagnement de porteurs de projets privés ou publics, plus particulièrement sur la restauration ou la réhabilitation du bâti. Cela s'est notamment matérialisé par la gestion d'un fonds d'aide à la restauration et l'organisation de rendez-vous tous publics ou à destination des socio-professionnels (autour des savoir-faire liés au bâti traditionnel).

\* Depuis début 2018, un agent a été recruté à temps plein sur le patrimoine. Cela permet l'accompagnement de nouveaux projets des collectivités ou de particuliers.

\* Des rapprochements ont aussi été faits avec le Service Régional de l'Archéologie de Nouvelle-Aquitaine. Ce rapprochement a permis l'émergence de nouveaux projets depuis 2018 (fouilles archéologiques, campagne LIDAR, journée de sensibilisation à destination des professionnels...).

### Un inventaire du patrimoine pour améliorer la connaissance

\* Le patrimoine bâti en lien avec les ressources naturelles est l'une des identités fortes du territoire pointée par le diagnostic de la précédente charte réalisée en 2008. Afin de répondre au besoin de connaissance sur ce vaste champ d'étude et d'enrichir le dossier pour la candidature au label Pays d'art et d'histoire, une opération d'inventaire du patrimoine a été lancée en septembre 2016 avec le recrutement d'un agent pour une durée de trois ans.

\* Après la production d'un diagnostic en novembre 2017, l'opération a pu être dirigée vers une centaine de sites industriels et artisanaux du territoire. Chacun a fait l'objet d'une étude de terrain et de recherches en archives pour alimenter la base de données patrimoniale régionale Gertrude, ainsi que le SIG du Parc.

\* D'autre part, des actions de valorisation continues ont permis la (re)découverte de ces lieux, pour la plupart fermés au public, notamment pendant les Journées européennes du Patrimoine.

### Urbanisme et paysage

#### Actions en continu

\* Le rôle du Parc en matière d'urbanisme est pluriel : rôle de conseils auprès des porteurs de projets privés et publics, suivi des documents d'urbanisme, rédaction d'avis en tant que personne publique associée, sensibilisation et formation des élus aux enjeux d'un urbanisme raisonné, animation de réseau de territoires autour de la revitalisation des centres bourgs.

\* Afin de répondre à ces objectifs, le Parc travaille avec les autres PNR via des rencontres élus-techniciens et organise des ateliers Hors les Murs avec des universités. Pour le suivi de dossier et rédaction d'avis, la connaissance du terrain est primordiale et est alimentée par les autres missions du Parc, en plus du travail de terrain.

#### Exemple de projet : ateliers Hors les Murs

\* Faire venir des étudiants sur une commune afin de réaliser des prospectives de développement et d'aménagement urbain en vue d'une appropriation des scénarios par les élus (ENSA de Nancy, Rennes 2, Faculté des Lettres et des Sciences Sociales de Limoges).

## L'action des signataires et des partenaires

(2011-2018 – non exhaustif)

### Patrimoine / Inventaire

#### Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

- Le Service Régional de l'Archéologie réalise le suivi des dossiers **archéologiques** sur le territoire du Parc, sensibilise les professionnels (agriculteurs, gestionnaires et exploitants forestiers...) et les particuliers, et met en place des partenariats pour des projets de recherches archéologiques (fouilles, LIDAR...).
- La DRAC accompagne le Parc dans la création de sa candidature au **label Pays d'art et d'histoire**, tant sur la méthodologie de création de celle-ci que sur le contenu du projet.

#### Région Nouvelle-Aquitaine :

- La Nouvelle-Aquitaine assure le suivi scientifique de l'opération d'Inventaire du Parc via son service de l'**Inventaire et du patrimoine** (des sites de Limoges et Bordeaux).
- Les chercheurs des équipes de l'Inventaire travaillent également sur des opérations de connaissance et de valorisation du patrimoine industriel (Saint-Junien, bassin de Lacq, aéronautique...).

#### Service Archéologique du Département de la Dordogne :

Suivi des **dossiers archéologiques** sur le territoire du Parc, sensibilisation auprès des professionnels et des particuliers.

#### Maisons Paysannes de France :

Partenariat technique avec l'association, qui a donné lieu à la co-organisation de plusieurs rendez-vous publics autour des savoir-faire du bâti traditionnel et de la **restauration du patrimoine**.

#### Fondation du Patrimoine :

La Fondation et le Parc ont accompagné plusieurs particuliers dans leurs projets de **restauration du bâti**, techniquement et financièrement.

### Urbanisme et paysage

#### DDT et DREAL Nouvelle-Aquitaine :

Sensibilisation autour des écoquartiers (visite du Ministère sur le territoire, expertise écoquartier), Atlas des paysages de Dordogne.

#### La Fédération nationale des PNR et les autres Parcs Naturels Régionaux :

- Participation à la commission nationale Énergie Urbanisme et Paysage, Réalisation de séminaires 'Et toi tu fais comment ?' sur les territoires (Quercy, Morbihan, Pyrénées Ariégeoises) et animation des échanges Parcs-Universités.
- Échanges élus-techniciens sur les différents territoires, Landes de Gascogne, Quercy, Millevaches, Brenne, Périgord-Limousin, Livradois-Forez.

#### Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) :

Suivi d'aménagement de projet de centres bourgs, animation du réseau des paysagistes.

#### Fédération Châtaigneraie Limousine :

Participation au groupe de travail Revitalisation des Centres Bourgs, réunion et voyage d'études (PNR Morvan).

#### Les universités :

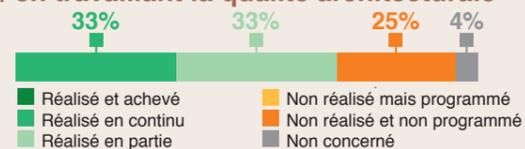
- Réalisation des Ateliers Hors les Murs : Nancy, Rennes 2 et Limoges
- Valorisation des connaissances des territoires des PNR pour les voyages d'études d'étudiants (Landes de Gascogne, Périgord-Limousin).

Niveau de satisfaction du Comité syndical  
cf. résultats du questionnaire

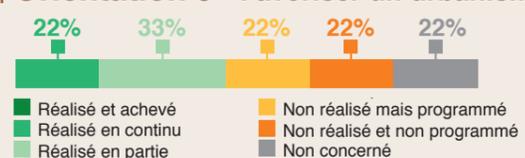
Patrimoine et inventaire   
Urbanisme 

## Avancement de la mise en œuvre des engagements de la charte :

### Orientation 8 - Développer des filières valorisant les ressources locales dans le bâti en travaillant la qualité architecturale



### Orientation 9 - Favoriser un urbanisme raisonné



## Indicateurs & chiffres-clés de l'action du Parc

**48** collectivités accompagnées dans l'élaboration de documents de planification pour une meilleure prise en compte des enjeux de développement durable

**34** avis donnés sur les documents d'urbanisme, depuis 2011

**19** « rendez-vous archéo » organisés (environ 3 par an entre 2011 et 2016). Ils ont mobilisé **270** participants, depuis 2011

**21** dossiers suivis par l'autorité environnementale et autres

Autorité environnementale

**11** projets de restauration ou de valorisation accompagnés (conseils techniques et réalisation de cahiers des charges)

**38** documents d'urbanisme mentionnant les zones humides de l'inventaire du PNR, depuis 2012

**7** territoires PNR visités par les élus, entre 2014 et 2018

**4** rencontres d'informations et de concertation vis-à-vis des règles de circulation des véhicules à moteur

### Budget (2011-2018)

#### Urbanisme et paysage

Budget prévu : **212 906 €**

Budget réalisé : **143 174 €**

#### Patrimoine et inventaire :

Budget prévu : **299 574 €**

Budget réalisé : **205 684 €**

comprenant le temps agent de

#### Urbanisme et paysage :

**1/2** équivalent temps plein (ETP)

#### Patrimoine et inventaire :

**0,25** ETP (2011-2016)

**1,25** ETP (2016-2017)

**0,2** ETP depuis 2017

## AVIS DE LA COMMISSION

### Points forts :

#### Patrimoine

- Réalisation d'un inventaire du patrimoine industriel et artisanal et valorisation de ce travail par des visites de sites industriels et artisanaux habituellement fermés au public.
- Reconstitution, depuis 2016, des sorties animées dans la vallée de la Nizonne sur la double thématique « nature et patrimoine ».

#### Urbanisme et Paysage

- Conseils auprès des collectivités pour l'élaboration des documents d'urbanisme.
- Le Parc commence à appréhender la thématique paysagère comme levier de l'aménagement du territoire. La réactualisation de l'étude paysagère, la participation à l'élaboration de l'Atlas départemental du paysage, l'organisation de la première réunion des réseaux paysage départemental l'indiquent.

### Points à approfondir :

#### Patrimoine et inventaire

- 1/2 ETP sur l'urbanisme et paysage ce qui a pu conduire à des priorisations dans les actions à mener, tant ces missions sont denses, complexes et transversales.
- Le déficit de communication entraîne potentiellement une sous-mobilisation des différents partenaires et des élus.
- La mise en réseau et le travail de fond peut permettre de faire prendre conscience du champ du possible et de la diffusion des bonnes pratiques sur notre territoire.

### Et demain ?

#### \* Candidature au label Pays d'art et d'histoire

• Le Parc s'est lancé dans une candidature au label Pays d'art et d'histoire depuis 2015, label décerné par le Ministère de la Culture. Cette candidature repose sur un diagnostic patrimonial concerté et sur la construction d'une programmation territoriale basée sur le patrimoine industriel et artisanal, pour 10 ans. L'objectif est de déposer le dossier de candidature en 2020.

• Avec la candidature du Parc au label Pays d'art et d'histoire, les missions patrimoine (animation / inventaire), paysage et urbanisme deviennent étroitement liées. Les actions portées s'alimentent les unes des autres. Avec comme fil directeur, la qualité, la connaissance et l'appropriation du cadre de vie du territoire.

#### \* Une opération d'Inventaire du patrimoine à valoriser

Après la réalisation de cet inventaire ayant abouti à une centaine de notices, une mission supplémentaire d'un an est prévue, en 2019, pour mettre en valeur ce travail. L'un des axes forts sera la publication d'un ouvrage sur cette thématique, invitant à parcourir le Parc à travers ses édifices industriels majeurs. Par ailleurs, des conférences, une application smartphone ainsi qu'une exposition photo viendront compléter cette mission de valorisation.

#### \* Urbanisme et paysage

Faire du paysage un socle commun dans les actions à mener. Cette notion n'est pas inscrite dans la Charte, alors même qu'elle devrait être une de ses bases, il est nécessaire de faire réfléchir les élus à cette prise en compte dans la future Charte. Continuer de porter les actions autour de la revitalisation des centres bourgs qui sont fédératrices et impliquent d'autres enjeux telles que les mobilités, le cadre de vie (Nuit étoilée, les espaces publics), les commerces de proximité en circuits courts...





Comment le Parc accompagne et implique les acteurs du territoire pour s'engager dans la transition énergétique ?

## L'action du Parc

(2011-2018 – non exhaustif)

### La transition énergétique en milieu rural



\* À travers sa Charte et notamment son Axe IV « Lutter contre le changement climatique en Périgord-Limousin », le Parc naturel régional poursuit une politique forte sur le Climat et sur l'Énergie, s'appuyant aujourd'hui sur un Plan Climat Territorial.

\* Le Parc développe une politique locale sur l'énergie depuis sa création : il a notamment orienté son travail sur les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables (notamment le bois-énergie) dans l'habitat individuel et le tertiaire public. Il a développé cette politique dans le cadre de contractualisations successives avec l'ADEME (Energie-territoire, Espace Info → Énergie, ATEnEE, Contrat d'Objectif Territorial).

\* Lors de la dernière période 2015-2018, le Parc a joué un rôle de transmission de son Plan Climat. En effet, aujourd'hui 6 EPCI sur 8 portent un plan climat-air-énergie-territoire, dont 4 de manière volontaire.

### « Périgord-Limousin, territoire à énergie positive » :

#### \* La démarche

Le Parc porte une animation territoriale qui s'appuie sur un réseau de Communautés de communes, pour engager la transition énergétique du territoire vers l'objectif « territoire à énergie positive ». L'objectif est de permettre une meilleure appropriation des objectifs « Climat-énergie » par les acteurs locaux, d'enrichir les actions en découlant, d'améliorer leur efficacité, d'améliorer l'acceptabilité des changements induits (sobriété énergétique induisant des modifications de comportements, installations d'énergie renouvelable ou travaux d'isolation induisant des modifications des paysages...) et d'inscrire les projets locaux en lien étroit avec le développement local.

\* **Pilotage du projet**  
Le pilotage global du projet s'appuie sur la **Commission « Climat-Energie »** (associant : élus, partenaires techniques, associations et personnes ressources). La Commission « Climat-Energie » est également chargée du suivi du Plan Climat, des missions « habitat & énergie », et « collectivités & développement durable ».

### Projet TEPCV « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » 1 850 000 €



\* Le Parc a été lauréat du programme TEPCV en 2015 et en 2016, suite à un appel à projet lancé par le ministère en charge du développement

durable. Ainsi, le Parc dispose d'une dotation de 920 000 € au bénéfice des collectivités du territoire.

Cela concerne 4 domaines :

- Bâtiments publics et logements performants : rénovation BBC,...
- Énergie renouvelable : toiture photovoltaïque, chauffe-eau solaire thermique, chaudière bois...
- Mobilité : véhicules électriques (vélos et voitures)
- Éclairage public : rénovation et réduction de consommations de l'éclairage public.

\* Le Parc a porté le programme des « Certificats d'Économie d'énergie bonifiés ». Pour ce faire, il contractualise avec CERTINERGY. Le volume mobilisable est de 300gWhc soit une enveloppe de 925 000 € :

- 88 projets réalisés
- 5 Communautés de communes et 30 communes mobilisées

## L'action des signataires et des partenaires

(2011-2018 – non exhaustif)

L'ADEME est depuis 20 ans le partenaire privilégié du Parc dans cette mission dont il est le principal financeur.

La Région Nouvelle-Aquitaine est un partenaire privilégié pour le Parc notamment dans le cadre de son soutien à la mission d'espace info énergie.

Europe FEDER Limousin est un partenaire financier incontournable pour pérenniser les dispositifs d'animation.

Les syndicats d'énergie (SEHV87 ; SDE24) sont des partenaires incontournables de la politique Parc en matière de transition énergétique et de véritable ressource.

Le territoire et notamment les EPCI, avec lesquels le Parc est lié, sont en appui d'ingénierie dans le cadre de leur outils de planification (PLUI, PCAET...).

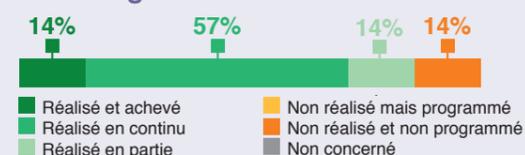
Les Communes sont des véritables acteurs et des terres d'innovations.

## Niveau de satisfaction du Comité syndical

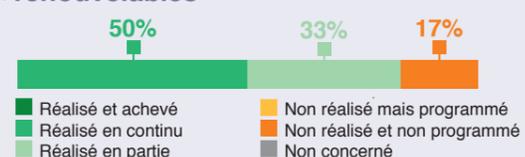
cf. résultats du questionnaire

### Avancement de la mise en œuvre des engagements de la charte :

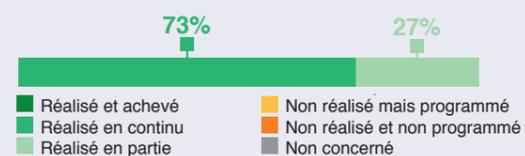
#### Orientation 10 - Développer la maîtrise de l'énergie



#### Orientation 11 - Développer les énergies renouvelables



#### Orientation 12 - Accompagner les acteurs du territoire vers l'excellence environnementale



## Indicateurs & chiffres-clés de l'action du Parc

**1 617** particuliers conseillés de 2011 à 2016 : soit environ **270** par an

**4** installations de production renouvelable de chaleur ou d'électricité renouvelable, depuis 2011

**103** communes et EPCI accompagnés dans leur projet, depuis 2011

**6** collectivités en Agenda 21, depuis 2011

**6** PCAET volontaires sur le territoire en 2018

**Budget (2011-2018)**  
Budget prévu **841 884 €**  
Budget réalisé **606 925 €**

**3** voyages d'élus sur notre territoire qui ont mobilisé **49** personnes dont **28** élus du Parc

comprenant le temps agent de **1,9** ETP en moyenne (2011-2018)

**5** voyages d'élus vers d'autres territoires qui ont mobilisé **49** personnes dont **15** élus

## Points forts :



► Le territoire répond présent aux sollicitations grâce notamment aux projets TEPCV et est conscient des économies d'énergie que génère l'investissement dans la transition énergétique. De plus, les EPCI via la mise en place de leur PCAET se saisissent aussi de ces enjeux.

## Points à approfondir :

► Il y a un manque de connaissance des enjeux énergétiques et de prise de considération de la part de tous les élus. En dehors de la gestion courante et de l'isolation des bâtiments, peu d'entre eux investissent d'autres champs, par exemple : la production d'ENR, la sobriété énergétique, ou la mobilité...

► Il faut sensibiliser les décideurs pour arriver à faire émerger des choix politiques structurants.

## Et demain ?

\* Le Parc souhaite poursuivre sa démarche et ses engagements dans le cadre de son ambition TEPOS « Territoire à énergie positive ».

Les programmes développés ont permis d'amorcer une démarche multisectorielle via différentes approches et de sensibiliser des acteurs d'horizon très différents (agriculteurs, urbaniste, élus, habitants, professionnels...).

Le Parc souhaite poursuivre ce programme sur son territoire, pour ancrer les démarches en cours et en construire de nouvelles, répondant ainsi à de nouveaux enjeux territoriaux.

\* Le projet sur lequel travaillera le Parc dans les années à venir concernera principalement des sujets de portage collectif, participatif et citoyen de la transition énergétique et écologique autour d'un fil rouge qu'est le projet de **réserve internationale de ciel étoilé**. Ce projet est transversal par les thématiques traitées et par les acteurs mobilisés.



# 11 Culture et éducation au territoire

Dans quelle mesure le projet de territoire Parc dynamise l'identité culturelle et renforce les liens sociaux ?

## L'action du Parc

(depuis 2011 – non exhaustif)

### Le jeune public à l'honneur des projets éducatifs du Parc



\* L'action d'éducation au territoire du Parc se déploie prioritairement vers le jeune public, les scolaires étant désignés comme prioritaires.

\* Initié en 2007, le programme des **Explorateurs du Parc** permet aux élèves des classes primaires d'être sensibilisés aux richesses de leur territoire.

Ce programme a été complété dès 2014 par **Les Experts du Parc**, spécialement créé pour répondre aux besoins d'accompagnement des professeurs de collège et lycée.

\* Des projets thématiques ont également été proposés sur une saison ou un sujet particulier. Quelques actions ont également été initiées auprès des enfants et adolescents hors temps scolaire. Des outils de découverte du Parc ont été créés: deux Carnets d'exploration puis un livret d'activités « Mon Parc en poche ».

### Langue et culture occitanes : facteurs de développement territorial

*Lenga e cultura occitanas : factors de desvolopament territorialiu*



\* Le Parc a renforcé sa politique de mobilisation du **patrimoine culturel occitan**, permettant un ancrage territorial et un développement durable des actions portées. Il intervient ainsi dans les domaines du tourisme, de l'environnement, autour du projet alimentaire territorial, etc.

\* Le Parc mène également des actions permettant à l'occitan de reprendre sa place dans la vie quotidienne des habitants: création et mise à disposition d'outils de médiation participant à la compréhension et à la réappropriation de ce **capital culturel** (expositions, vidéos, rendez-vous occitans...) et soutien technique/financier aux **acteurs culturels occitans**.

### Soutenir les acteurs culturels

\* Suite au bilan de la première charte, le territoire a donné au Parc la mission d'améliorer la qualité et la diversité de l'offre culturelle par une meilleure information et la reconnaissance du tissu d'acteurs de l'offre culturelle.

\* Le Parc apporte un appui aux initiatives locales en rendant visible la programmation annuelle par l'édition de **calendriers des animations** et par un **annuaire** recensant les acteurs culturels.

\* Par ailleurs, le Parc a mis en œuvre sur son territoire (2016-2017) le dispositif Région « Fonds d'Actions Culturelles Territorialisées » visant à favoriser la diffusion de pratiques artistiques dans l'optique de professionnalisation de la culture, d'élargissement des publics et de favoriser la création.

Le Parc, en dehors de l'action occitane, fait appel ponctuellement, à la culture comme média pour partager le projet de territoire.

## L'action des signataires et des partenaires

(depuis 2011 – non exhaustif)

### Soutien des partenaires en matière d'éducation au territoire

L'**Éducation nationale** est un partenaire essentiel des actions éducatives du Parc et la **Région** le principal soutien de sa politique.

**Les départements et les communes** participent à la mise en œuvre des projets locaux des classes. Quant aux **communautés de communes**, elles sont associées aux projets pour leurs accueils de loisirs.

### Culture occitane : une action partenariale

La mise en œuvre des objectifs de la charte s'effectue principalement, au regard des relations partenariales, avec les associations (Instituts d'études occitanes, associations culturelles...), les institutions (Région, Département Dordogne et leurs opérateurs, PNR...), les acteurs socioprofessionnels et dans une bien moindre mesure avec les **communautés de communes** et les communes.

L'**État** et les **régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie** ont créé en 2015 l'Office Public de la Langue Occitane chargé de mettre en œuvre une politique linguistique (transmission, usage et observation de la langue) avec lequel le PNR a engagé un partenariat.

### Un territoire culturellement actif

Les événements (Festivals, journées thématiques, actions pédagogiques, etc.) portés par les acteurs culturels, certains avec l'appui du Parc, participent au rayonnement culturel du Parc Périgord-Limousin et contribuent à faire découvrir les patrimoines, les richesses et les fragilités du territoire.

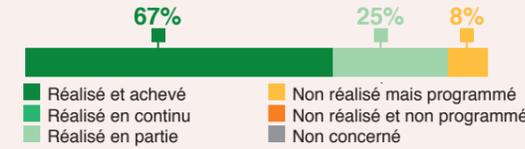
Niveau de satisfaction du Comité syndical cf. résultats du questionnaire

Éducation au territoire

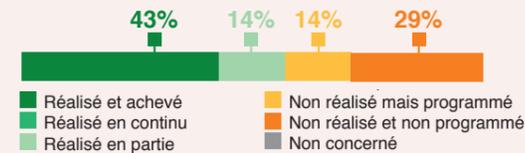
Culture et Culture occitane

## Avancement de la mise en œuvre des engagements de la charte :

**Orientation 13 - Construire à l'échelle du territoire une stratégie collective de développement culturel, en prenant en compte la culture et la langue occitanes**



## Orientation 14 - Développer des projets éducatifs en direction des jeunes publics



## Indicateurs & chiffres-clés de l'action du Parc

**61** actions distinctes menées en faveur du maintien de la langue et de la culture occitanes par le PNRPL depuis 2011

**84** établissements scolaires du primaire et du secondaire sur **98** ont participé au moins une fois à un programme d'éducation au territoire du Parc de 2011 à 2018, soit **86 %**.

**Culture, Culture occitane (2011-2018)**

Budget alloué : **237 600 €**

Budget réalisé : **156 043 €**

**3** outils pédagogiques développés

**Éducation (2011-2018)**

Budget alloué : **396 784 €**

Budget réalisé : **260 710 €**

**2** outils disponibles chaque année pour connaître les acteurs culturels et leurs activités

**Culture (2011-2018)**

Budget alloué : **177 494 €**

Budget réalisé : **171 487 €**

**12660** jeunes élèves sensibilisés depuis 2011 (moyenne : **1580** par an)

comprenant le temps agent de **Culture, culture occitane et Métiers d'art** : **0,9** équivalent temps plein (ETP) depuis 2011

**1** Éducation ETP entre 2011 et 2017 et **1.5** ETP en 2018



## AVIS DE LA COMMISSION

### Éducation au territoire

#### Points forts :

- Le Parc propose grâce aux « Explorateurs » et aux « Experts » des projets pédagogiques très appréciés des enseignants et des élèves.
- Les journées de rencontre (Robins des Bois) des accueils de loisirs, avec des grands jeux et des temps d'ateliers, organisées de 2011 à 2013 ont marqué positivement les esprits.
- Un forum des acteurs de l'éducation au territoire a été organisé en 2017. Il a connu un grand succès auprès des participants.

#### Points à approfondir :

- Élargir le public cible : adolescents, jeunes en difficultés...

### Culture occitane

#### Points forts :

- Le Parc est reconnu comme partenaire et acteur de la dynamique occitane.
- Les actions du Parc sont citées en référence dans l'aire culturelle occitane.
- Le Parc œuvre à susciter l'intérêt à faire appel et maintenir ce patrimoine dans les projets de développement.

#### Points à approfondir :

- L'urgence de la situation de la langue. La chute du nombre de locuteurs est toujours une crainte.
- Le manque de visibilité de l'impact de l'action du Parc sur la sauvegarde de la culture occitane.
- L'action du Parc n'est pas contrainte financièrement mais rencontre des difficultés liées à l'absence d'opérateurs et de prestataires compétents pour répondre aux besoins (appel d'offres, appel à projet, recrutement de stagiaires... souvent infructueux).

### Culture

#### Points forts :

- Les outils culturels mis à disposition par le Parc trouvent leur place auprès des acteurs et des habitants.

#### Points à approfondir :

- Le projet culturel du Parc n'est pas clairement identifié.
- Les relations partenariales (hors occitan) ne sont pas construites avec les opérateurs culturels.
- Peu de moyens (financiers ou humains) sont affectés par le Parc à l'initiation d'actions culturelles innovantes.

## Et demain ?

### \* Éducation au territoire

Le déploiement de la mesure 45 «Mettre en réseau les structures d'éducation au territoire» correspond à une réelle volonté et demande de la part des acteurs du territoire. La sensibilisation des équipes des accueils de loisirs est également une action saluée qu'il faudra poursuivre.

### \* Culture occitane

Le travail se trouve dans le renforcement du recours à l'occitan dans l'action globale du Parc et dans l'intensification des partenariats pour stimuler la création, l'innovation et la conduction de la recherche.

Le maintien de l'accompagnement des acteurs associatifs est considéré comme essentiel et le Parc doit également encourager les collectivités locales à se saisir du patrimoine occitan.

### \* Culture

Un rapprochement avec les acteurs institutionnels est à rechercher car certains engagements (liés à la mise en œuvre d'actions culturelles innovantes et à la mise en place d'un réseau de diffusion culturelle) sont peu ou pas investis.



# 12 Faire vivre et partager le projet de territoire

Dans quelle mesure les moyens sont-ils mis en œuvre pour faire vivre et partager le projet de territoire Parc ?

## L'action du Parc

(2011-2018 – non exhaustif)

### Actions en continu

\* Afin d'encourager, d'accompagner et d'impulser des initiatives locales pour « qu'une autre vie s'invente ici », le Parc a besoin des acteurs locaux impliqués dans les valeurs que porte la Charte du Parc. C'est dans cette **adhésion des habitants, des professionnels et des élus** que le Parc puise la légitimité des actions qu'il mène.

\* Par exemple, la réduction de la consommation énergétique des bâtiments publics passe par l'engagement de la commune. La mise en place d'un abreuvoir pour éviter le piétinement dans le cours d'eau demande l'engagement de l'éleveur.

\* Les actions mises en place sont souvent diffusées et relèvent de la pratique **d'animation territoriale**: accompagnement des porteurs de projets, sorties animées, ateliers, chantiers participatifs.

\* De nombreux outils sont aussi réalisés à destination de divers publics (habitants, touristes, élus, techniciens...): magazines et expositions thématiques, bilans d'activités annuels, insertions d'articles dans les bulletins municipaux, accueils de presse, encarts promotionnels dans des revues spécialisées, site Internet du Parc et site Internet dédié au LIFE Haute Dronne, page Facebook..., en plus des multiples publications et ouvrages réalisés au sein des missions spécifiques.

\* Des **'Porter à connaissances'** sont réalisés lors de l'élaboration de documents de planification et d'aménagements.

\* Des données et des réalisations cartographiques sont diffusées auprès des partenaires et pour les missions du Parc.

### Les temps forts évènementiels : l'exemple des Journées du Parc

\* Les **Journées du Parc** se sont déroulées, en 2015, à Saint-Estèphe et en 2016, à Rochechouart, sous la forme d'une quinzaine évènementielle regroupant des évènements sur tout le territoire ainsi qu'une grande journée festive.

\* Les **20 ans du Parc** ont eu lieu à Saint-Pardoux-la-Rivière, en septembre 2018. Les habitants, associations et élus ont répondu présents, tant en terme d'organisation que de fréquentation. Une belle occasion de partager les valeurs Parc autour de beaux moments de convivialité.



### Un réseau de sites

\* Le Parc a mis en œuvre un dispositif d'accueil des publics sous la forme d'un réseau de sites équipés de mobilier destiné à présenter le territoire et ses caractéristiques.

\* Ce réseau de sites d'accueil et d'information se traduit par la mise en place de 11 **bornes numériques de découverte** et de 4 **modules scénographiques**. Ces modules traitent des thématiques spécifiques: « géologie et paysages » à l'office de tourisme de Rochechouart, « châtaignier » à l'office de tourisme des Feuillardiers à Oradour-sur-Vayres, « activités de pleine nature » à l'espace Hermeline de Bussière-Galant et « kaolin et minerais » à la Maison du patrimoine de St-Yrieix.

### Expositions itinérantes

\* Le Parc met à disposition gratuitement 14 expositions itinérantes. Elles sont à disposition des Mairies, des Communautés de communes, des offices du tourisme et syndicats d'initiative, écoles, collèges, lycées, bibliothèques, médiathèques, maisons de retraite, centres aérés, associations...

\* Les thématiques sont variées: énergies renouvelables, écogestes, oiseaux du Périgord-Limousin, les espèces exotiques envahissantes, la langue occitane, la forêt, l'eau, les zones humides, le patrimoine et l'archéologie...

### Le programme des Rendez-vous du Parc

\* Il recouvre désormais, pour plus de lisibilité, toutes les sorties Parc qui existaient avant sous d'autres appellations : sorties animées, évactions forestières, rendez-vous archéo et le Parc en famille.

## L'action des signataires et des partenaires

(2011-2018 – non exhaustif)

• Participation des **collectivités** aux instances de concertation.

• Promotion du Parc et de ses actions dans les bulletins municipaux, dans le magazine de la **Région Nouvelle-Aquitaine** ou des **Départements**.

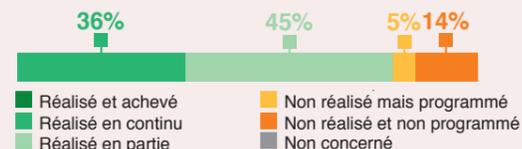
• Mise en place d'actions exemplaires et innovantes par les **collectivités ou associations** avec l'appui du Parc (ruchers écoles, économie circulaire, écohabitat, Métiers d'Art, sensibilisation à la culture occitane).

Niveau de satisfaction du Comité syndical cf. résultats du questionnaire



### Avancement de la mise en œuvre des engagements de la charte :

**Orientation 15 - Partager le projet de territoire avec les publics locaux (élus, partenaires, associations, habitants)**



### Indicateurs & chiffres-clés de l'action du Parc

**27** sessions du développement durable (formation des élus), depuis 2011



**450** sorties animées organisées, depuis 2011, dont

**48** sorties « Tambourinaire », **186** sorties animées (ancien intitulé), **29** sorties évactions forestières, **23** rendez-vous archéo et patrimoine, Et **79** sorties « été en famille à la Barde »



**80** documents produits disponibles (plaquettes, cahiers techniques, magazines)



**14** expositions itinérantes empruntées **235** fois depuis 2015



**Budget (2011-2018)**

Budget prévu **656 582€**

Budget réalisé **586 485€** comprenant le temps agent

de **2.15** équivalent temps plein (ETP)

Dont **0.75** ETP chargée implication et participation des habitants

Et **1** ETP chargée de communication (2011-2017)



**3** En moyenne "Porter à connaissance" par an



## Points forts :

► Afin d'accroître sa visibilité et les temps d'échange avec la population, le Parc est présent sur de nombreuses fêtes et manifestations locales.

► Beaucoup de ces actions se font en continu dans l'association des partenaires institutionnels, associatifs ou individuels dans les projets du Parc, ce qui fonctionne relativement bien.

► Les Rendez-vous du Parc sont prisés par le public, ce sont des moments privilégiés de découverte du territoire et de partage des valeurs et des missions du Parc.

## Points à approfondir :

► Le Parc ne dispose plus de chargé(e) de mission « Communication », depuis 2017. Même si la communication est réalisée au sein de chaque mission, cela entraîne un manque de lisibilité institutionnelle de la structure.

► En termes de partage du projet global auprès de la population, les missions et actions du Parc restent encore trop souvent méconnues ou mal comprises.

► Les commissions thématiques fonctionnent de manière inégale. Les membres ressentent pour certains la difficulté d'agir sur les projets ou actions. Les lignes budgétaires sont souvent contraintes car dépendantes d'autres financeurs et les fonds propres du Parc sont limités. Les commissions ont peu de marge de manœuvre pour orienter les actions du Parc. Toutefois, ce sont des moments privilégiés de rencontre avec les acteurs locaux qui permettent de partager et d'informer.

## Et demain ?

Le Parc souhaite faire du Mas Nadaud un tiers-lieu au service du grand public, avec des activités culturelles et des filières économiques productives. Il permettrait ainsi d'accueillir :

\* un pôle filière Châtaignier d'excellence, de transmission des savoir-faire et de cohérence pour le territoire (exploitation, transformation, production), générateur d'activités porteuses avec un atelier de production, un atelier partagé pour les professionnels et le grand public, un show-room, de la formation et de l'incubation de projets,

\* un pôle de transformation agricole : conserverie de légumes et de fruits, et une production agricole sur site,

\* et d'agréger d'autres usages du lieu avec différents espaces pour un accueil du public (Office du Tourisme et PNR), une boutique, un point restauration, des bureaux partagés pour du co-working, un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire et des lieux modulables pour des évènements culturels in situ ou dématérialisés.

Ce site constituera un pôle central complémentaire des autres initiatives collectives locales et permettra de renvoyer le visiteur vers d'autres sites emblématiques tel que le réseau de sites « Les clefs du Périgord-Limousin », les vergers conservatoires, le Pôle des Métiers d'art de Nontron, les tuileries de Puycheny, les espaces muséographiques et de loisirs de pleine nature du territoire.



# RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE ADRESSÉ AUX ÉLUS DU COMITÉ SYNDICAL

**Question posée : Considérez-vous que les actions menées dans le cadre de cette orientation par le syndicat mixte du Parc sont insatisfaisantes, peu satisfaisantes, assez satisfaisantes ou satisfaisantes ?**

Intitulé de l'orientation	Nombre de réponses	Pourcentage de satisfaction par orientation	
Orientation 1 Garantir la continuité des cours d'eau	24		😊
Orientation 2 Préserver la ressource (rivières et milieux humides) dans une dynamique de bassins versants	25		😊
Orientation 3 Sauvegarder, valoriser et mettre en réseau une mosaïque de sites remarquables	21		😊
Orientation 4 Améliorer la connaissance de la biodiversité et préserver le niveau de richesse faunistique et floristique du territoire	21		😊
Orientation 5 Développer en tenant compte des évolutions socio-économiques et climatiques, les filières forestières et agricoles locales	21		😊
Orientation 6 Structurer et promouvoir une offre touristique selon une logique de destination touristique « Parc naturel régional Périgord-Limousin »	21		😊

Orientation 7 Soutenir les initiatives des professionnels des métiers d'art et valoriser l'ensemble des savoir-faire	21		😊
Orientation 8 Développer des filières valorisant les ressources locales dans le bâti en travaillant la qualité architecturale	21		😊
Orientation 9 Favoriser un urbanisme raisonné	21		😞
Orientation 10 Développer la maîtrise de l'énergie	21		😊
Orientation 11 Développer les énergies renouvelables	21		😊
Orientation 12 Accompagner les acteurs du territoire vers l'excellence environnementale	20		😞
Orientation 13 Construire à l'échelle du territoire une stratégie collective de développement culturel, en prenant en compte la culture et la langue occitanes	20		😊
Orientation 14 Développer des projets éducatifs en direction des jeunes publics	20		😊
Orientation 15 Partager le projet du territoire avec les publics locaux (élus, partenaires, associations, habitants)	20		😞

Note		
0 < 2,5	Insatisfaisant	😞
2,6 < 5	Peu satisfaisant	😞
5,1 < 7,5	Assez satisfaisant	😊
7,6 < 10	Satisfaisant	😊
	Sans avis	

Correspondance entre le nombre de personnes ayant répondu au questionnaire et le pourcentage	
1 personne	~ 5 %
5 personnes	~ 25 %
10 personnes	~ 50 %

## QUESTIONNAIRE

### Les élus du comité syndical sont globalement satisfaits de l'action du Parc.

Un questionnaire a été proposé aux élus du Comité syndical. Ils ont exprimé leur niveau de satisfaction pour chaque orientation de la Charte par rapport aux actions menées par le Syndicat mixte du Parc.

Nous avons calculé pour chaque orientation une note sur 10 après affectation de coefficients (1, 2, 3, 4) respectivement aux réponses : insatisfaisant, peu satisfaisant, assez satisfaisant, satisfaisant.

Le taux de réponse est compris entre 15 % et 19 % selon les questions (20 à 25 réponses sur 132 élus). Nous remercions les 21 communes sur 74 (soit 28 %) qui ont répondu au questionnaire :

*Brantôme-en-Périgord, Champs-Romain, Dournazac, Jumilhac-le-Grand, La Chapelle-Montmoreau, Ladignac-le-Long, Le Chalard, Léguillac-de-Cercles, Piégut-Pluviers, Rochechouart, Savignac-de-Nontron, Saint-Crépin-de-Richemont, Saint-Estèphe, Saint-Hilaire-les-Places, Saint-Junien, Saint-Jory-de-Chalais, Saint-Laurent-sur-Gorre, Saint-Saud-Lacoussière, Oradour-sur-Vayres, Rilhac-Lastours, Vayres.*

Le nombre de réponses au questionnaire est trop faible pour être traité statistiquement. Ces résultats sont donc à prendre avec précaution car ils ne sont pas statistiquement significatifs.

### Cette analyse transversale permet de mettre en évidence les points suivants :

\* Les effets du Parc sont perçus comme **les plus significatifs** dans les domaines de **l'eau, des Métiers d'art, du tourisme et de l'éducation**. Plusieurs facteurs internes et externes favorables sont réunis pour ces domaines. Ces thématiques s'appuient sur des partenariats fonctionnels dont les objectifs convergent avec un certain nombre de politiques externes ou d'éléments de contexte qui viennent renforcer l'action du Parc.

Pour la thématique eau, le projet européen Life Haute Dronne, en augmentant les moyens financiers et humains sur le volet de la restauration de la continuité écologique, a permis de mener à bien un projet d'envergure d'effacement de barrages et de seuils sur la Haute Dronne. Ce programme a permis de mettre en place une mobilisation des partenaires publics sur des actions coordonnées. Aucun avis insatisfait n'a été émis via ce questionnaire sur cette thématique.

L'intérêt du public, pour la thématique des Métiers d'art, est visible par son engouement pour les éditions de promotion, pour les rencontres avec les professionnels et pour les autres actions de découverte proposées. Il y a une vraie dynamique de territoire qui permet de porter les actions à plusieurs partenaires. De même, aucun avis insatisfait n'a été émis via ce questionnaire sur cette thématique.

Les actions de la thématique tourisme durable et de la thématique éducation sont bien connues et font pour la plupart consensus. La réalisation de La Grande Boucle du Parc, en 2018, fait l'unanimité en termes de satisfaction. Aucun avis insatisfait n'a été émis pour la thématique sur l'éducation (orientation 14).

\* Les effets du Parc sont perçus comme **assez satisfaisants** dans les domaines de la **biodiversité, des filières agricoles et forestières, de la valorisation du patrimoine bâti, de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables, de la culture et de la langue occitanes**. Les moyens financiers et humains affectés fonctionnent relativement bien et les actions phares du Parc sont bien connues par les élus du Comité syndical. Les points forts et faibles ont été développés dans chaque thématique précédemment.

\* Les effets du Parc sont perçus comme **plutôt faibles** dans les domaines de **l'urbanisme, de l'accompagnement des acteurs du territoire vers l'excellence environnementale et du partage du projet Parc aux publics locaux**.

Cela peut s'expliquer par le manque de visibilité de l'action du Parc sur ces thématiques, mais aussi par un besoin en moyens financiers et humains (pôles urbanisme et communication). Les partenariats sont moins évidents et certains sujets ne font pas toujours l'unanimité ; ce qui peut freiner des actions entreprises par le PNR PL.

\* En ce qui concerne la communication, cette mission ne dispose plus de chargé(e) de communication depuis 2017. La communication, assurée par les chargés de mission, est plus disparate et réduite. Le rôle de la chargée implication des habitants est une réelle plus-value pour le PNR PL. En effet, le Parc souhaite renforcer la communication de proximité et surtout associer davantage les habitants, soutenir et stimuler les initiatives citoyennes et associatives ainsi que s'appuyer davantage sur les habitants pour de nombreux projets.

## CONCLUSION

\* Sur le territoire Parc, la Charte ne bénéficie pas d'une déclinaison en objectifs chiffrés. Du fait de l'absence de ce référentiel d'évaluation précis auquel confronter les résultats de l'action du Parc, cette évaluation à mi-parcours peut difficilement évaluer plus précisément et de façon plus exhaustive les points forts et les points faibles de l'action du Parc. Les indicateurs mis en place au cours de cette évaluation à mi-parcours pourront cependant servir de référentiel pour la suite de l'action du Parc (2019-2026) et pour son évaluation finale en 2026.

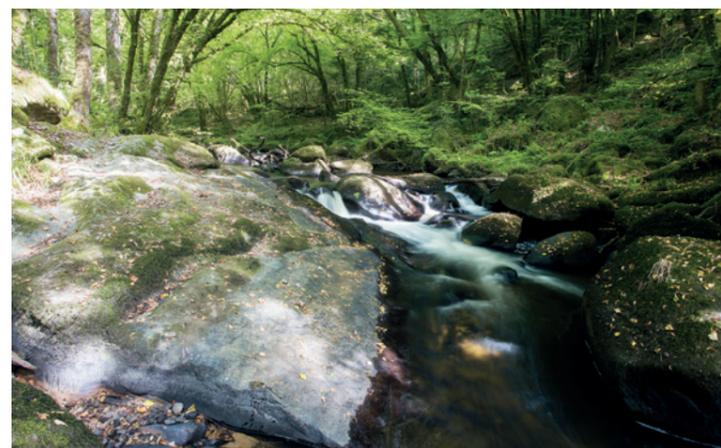
\* L'évaluation conduite à mi-parcours de la Charte a permis de cerner les domaines dans lesquels l'action du Parc a vraisemblablement les effets les plus importants (eau, biodiversité, filières agricoles et forestières, tourisme durable, valorisation des Métiers d'art, culture et langue occitanes, éducation, développement des énergies renouvelables, développement des filières valorisant les ressources locales dans le bâti en travaillant la qualité architecturale) et ceux pour lesquels son effet est pour l'heure moins visible et plus limité (urbanisme, accompagnement des acteurs du territoire vers l'excellence environnementale, partage du projet de territoire aux publics locaux).

Le besoin humain en communication est évoqué dans toutes les thématiques du Parc. Il est nécessaire que les actions du Parc soient mieux connues et comprises par les élus, les associations et les habitants du Parc afin qu'ils puissent se référer au Parc pour des questions techniques, des conseils réglementaires, des appuis financiers...

\* Afin d'être en conformité avec le décret n° 2012-83 du 24 janvier 2012 relatif aux Parcs naturels régionaux, il est nécessaire de renforcer les actions sur le paysage d'ici la fin de la Charte (2011-2026) et de prévoir une réelle stratégie en termes de paysage pour la prochaine Charte.

\* La vitalité et l'ambition du projet porté par le Parc naturel régional Périgord-Limousin reposent d'abord et avant tout sur l'engagement résolu des élus locaux, sur leur motivation liée à leur attachement à ce territoire, sur leurs convictions et sur le relais de leurs volontés par les compétences de l'équipe pluridisciplinaire et passionnée du Parc.

Les signataires de la Charte du PNR PL (Région Nouvelle-Aquitaine, Départements de la Dordogne et de la Haute-Vienne, les Communautés de communes et les communes) et les multiples partenaires s'engagent au quotidien afin qu'« *una autra vita s'inventa aquí* » via l'atteinte des objectifs de préservation, de valorisation et de développement figurant dans la Charte du Parc, objectifs au cœur de notre engagement commun.



# Les entités paysagères

**Sites classés**

- 1- Château de Cognac-la-Forêt et son parc
- 2- Ancien cimetière du Chalais
- 3- Grand Etang de Saint-Estèphe

**Sites inscrits**

- 4- Site des Forges
- 5- Etang de Grolhier
- 6- Château de Lavauguyon
- 7- Cratère météoritique de Rochechouart
- 8- Bourg de Saint-Auvent
- 9- Vallée de la Vienne et châteaux des Cars
- 10- Promontoir du Château Chabrol et vieux quartiers
- 11- Site de Grand Puycommieux
- 12- Bourg de Saint-Barthélemy-de-Bussière
- 13- Château de Leygurat
- 14- Immeubles de Nontron
- 15- Grand Etang de Saint-Estèphe et Roc Branlant
- 16- Site de Courbefy
- 17- Tour d'Estivaux
- 18- Tour d'Estivaux

**Relief marqué**

Roches granitiques et métamorphiques  
Chataignier. Bovin viande  
Habitat dispersé en fermes et hameaux

Plateaux faiblement vallonnés  
Roche métamorphique  
Bocage-prairies pâturées,  
campagne 'parc'  
Habitat groupé

**LE MASSIF DES FEUILLARDIERS**



**LE BOCAGE LIMOUSIN**



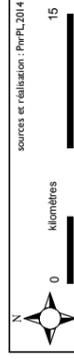
**LES VALLEES PÉRIGOURDINIÈRES**



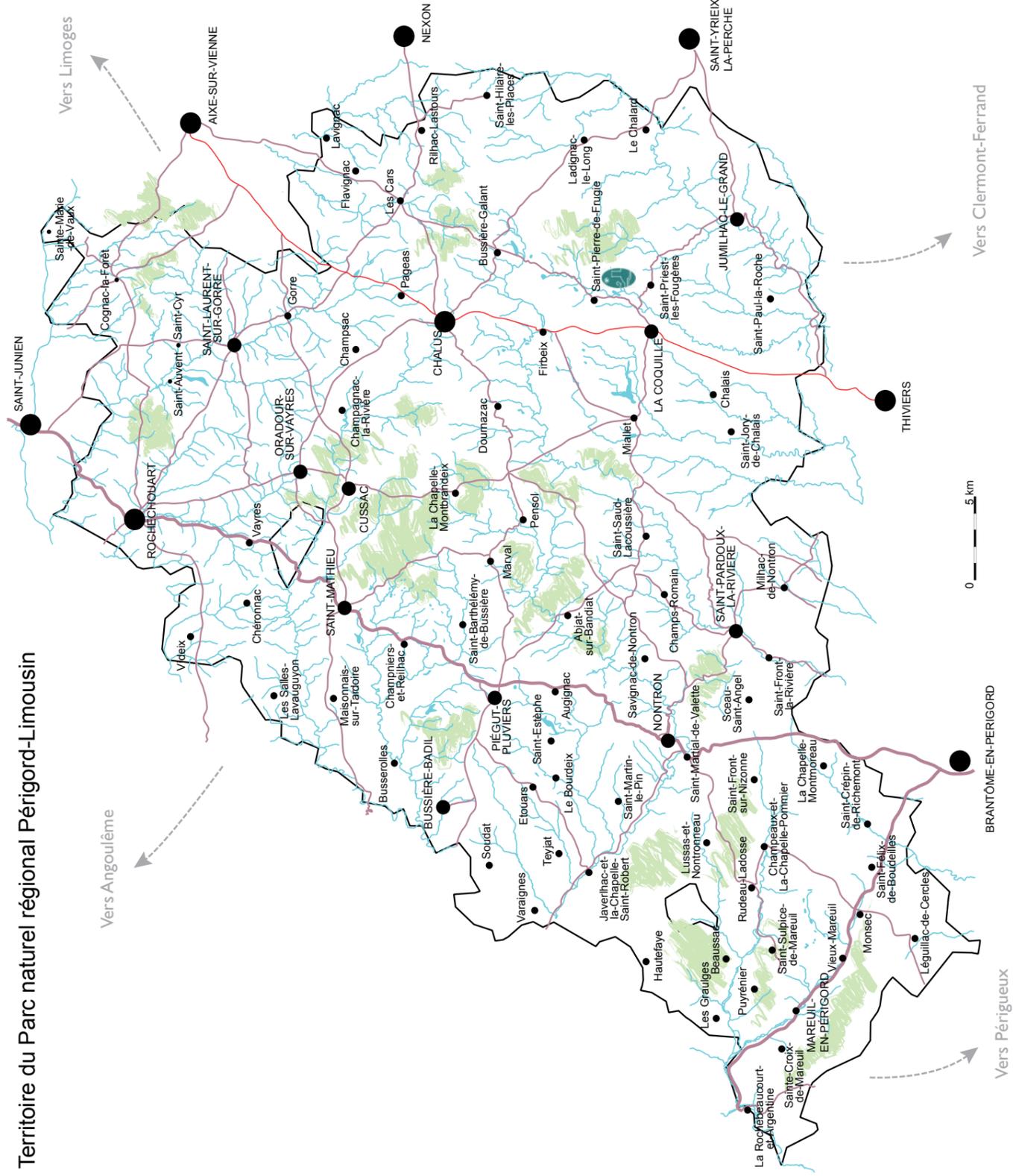
Relief doux collinaire  
Roches sédimentaires et  
phénomènes karstiques  
Céréales-bovin viande  
Habitat groupé

Plateaux ouverts - vallées encaissées  
Roche métamorphique  
Bovin viande  
Habitat dispersé en fermes et hameaux

**LES PLATEAUX JUMILHACOIS ET VALLEES DE L'ISLE**



## Territoire du Parc naturel régional Périgord-Limousin



# Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques

## Améliorer la qualité des eaux

\* Rétablir la dynamique des cours d'eau sur les rivières prioritaires (mesure 1)

- Contact géologique cristallin - sédimentaire
- Rivière notifiée prioritaire dans la charte
- Rivière bénéficiant du programme LIFE sur la continuité écologique

\* Améliorer le fonctionnement hydrosédimentaire des cours d'eau dans les bassins versants prioritaires (mesure 2)

- Ouvrage limitant la continuité écologique inscrit dans le programme LIFE Haute-Dronne
- Ouvrage ayant bénéficié de travaux durant le programme LIFE Haute-Dronne

\* Prévenir le développement des cyanobactéries et améliorer la gestion des étangs (mesure 3)

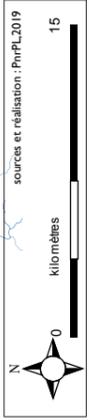
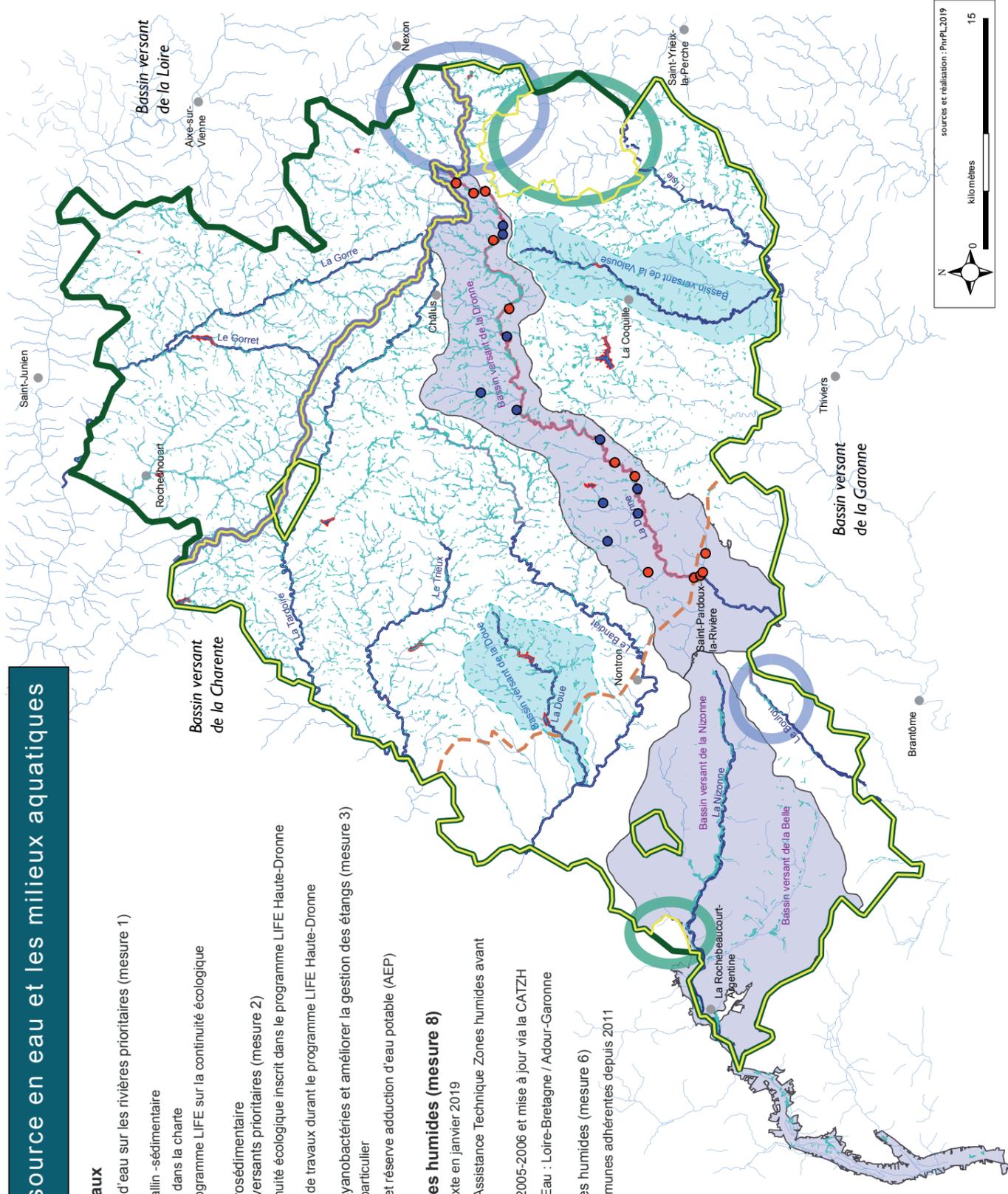
- Bassin versant d'intérêt particulier
- Plan d'eau de baignade et réserve adduction d'eau potable (AEP)

## Préserver et gérer les zones humides (mesure 8)

- Périmètre du syndicat mixte en janvier 2019
- Territoire de la Cellule d'Assistance Technique Zones humides avant 2016 (date à vérifier)
- Zone humide inventaire 2005-2006 et mise à jour via la CATZH
- Limite des Agences de l'Eau : Loire-Bretagne / Adour-Garonne

\* Compléter le diagnostic des zones humides (mesure 6)

- Inventaire de 2017 : communes adhérentes depuis 2011
- Inventaire de 2019



# Actions en faveur de la biodiversité

Planifier et mettre en place une gestion écologique adaptée et pérenne des sites identifiés (mesure 10)

- **Zonage réglementaire**
  - Animations avec la Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique
  - Co-construction de l'arrêté de biotope (APB) sur le plateau d'Argentine
- **Zonage contractuel**
  - Site Natura 2000 : extension des périmètres et animation des documents d'objectifs
  - Vallée de la Nizonne, Haute Dronne
- **Zonage de connaissances**
  - Mise à jour des zonages des ZNIEFF par l'Etat, prise en compte dans les documents de planification et les projets de développement

\* Territoire d'éradication d'espèce envahissante (mesure 17)

- Foyers de présence de l'espèce envahissante Grenouille taureau
- Foyer 1 : Plégut-Pluviers / St-Estèphe
- Foyer 2 : St-Saud-Lacoussière / Champs-Romain
- Foyer 3 : Thiviers / St-Romain-et-St-Clément

Achever l'identification et mettre en réseau les sites représentatifs de la biodiversité (mesure 9)

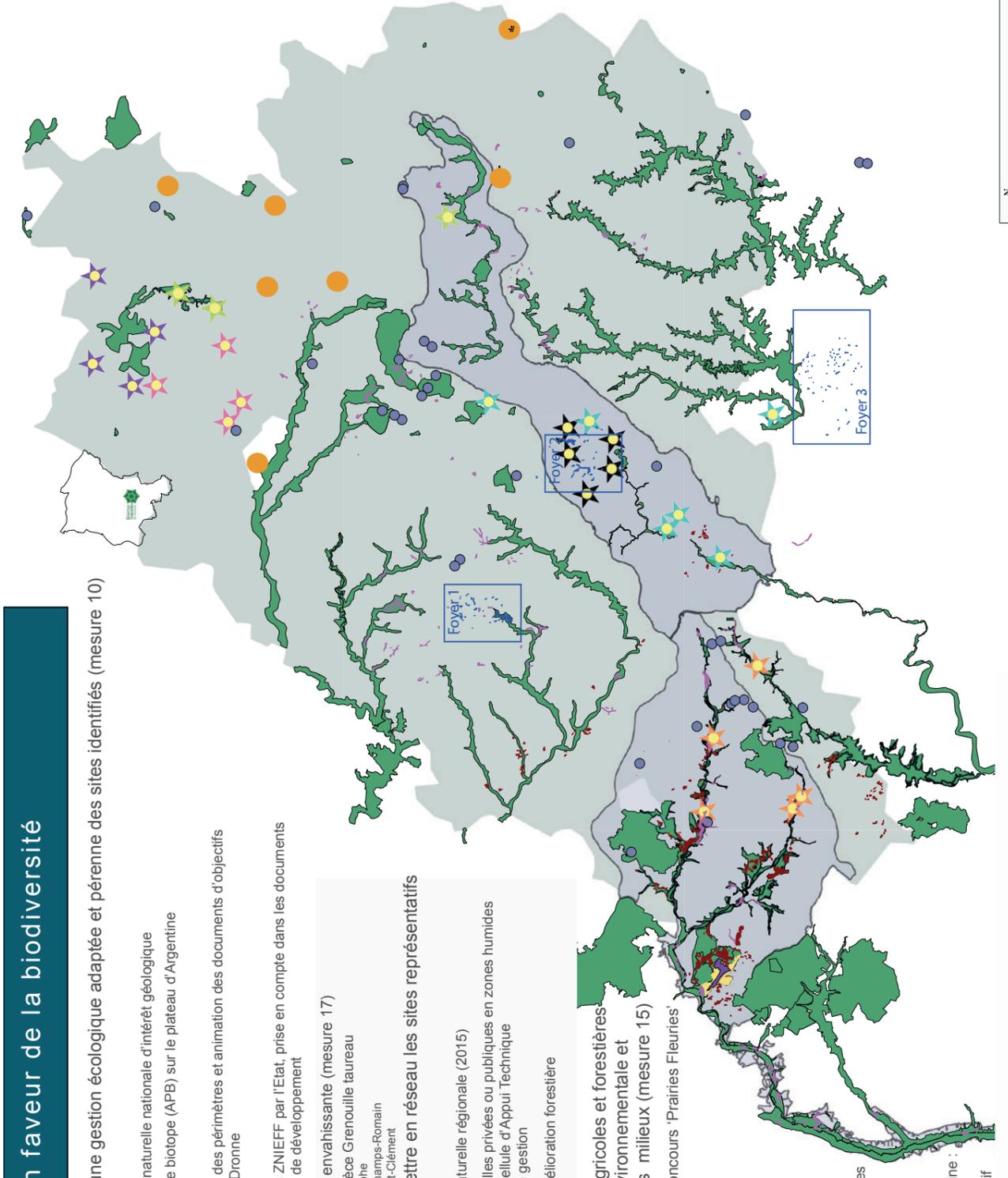
- Réalisation de la Réserve naturelle régionale (2015)
- Contractualisation des parcelles privées ou publiques en zones humides avec les propriétaires et la Cellule d'Appui Technique des Zones Humides: plan de gestion
- Parcelles de la route de l'amélioration forestière

Promouvoir des pratiques agricoles et forestières à fort niveau d'exigence environnementale et adaptées à la spécificité des milieux (mesure 15)

- Parcelles engagées dans le Concours 'Prairies Fleuries'
- 2013
- 2014
- 2016
- 2017
- 2018
- 2019

\* Zones d'agro-pastoralisme sur des milieux fragiles

- Milieux des pelouses calcaires
- Landes a serpentines
- Site Natura 2000 du Plateau calcaire d'Argentine : animations réalisées dans le cadre du Document d'Objectif



## Valorisation des patrimoines et du territoire

### Animer un Pays d'Art et d'Histoire (PAH)

- Acteur du patrimoine impliqué dans le PAH
- ★ Site de patrimoine industriel inventorié dans le cadre de l'Inventaire (2016-2019)
- ★ Site de patrimoine industriel notifié dans la base de données GERTRUDE

### Développer un tourisme durable

- \* Animations en faveur d'un tourisme raisonné de qualité
- Hébergeur accompagné par la Cellule Européenne de Tourisme Durable
- La Grande Boucle du PNR : découverte du territoire en 10 étapes et valorisation des hébergeurs
- \* Valoriser et développer l'itinérance douce
- La Flow vélo
- Projet d'extension de la voie verte pour une connexion nationale
- Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle : découverte de la Trame Noire et animation pour le label Réserve Internationale de Ciel Etoilé

### Consolider les savoir-faire locaux

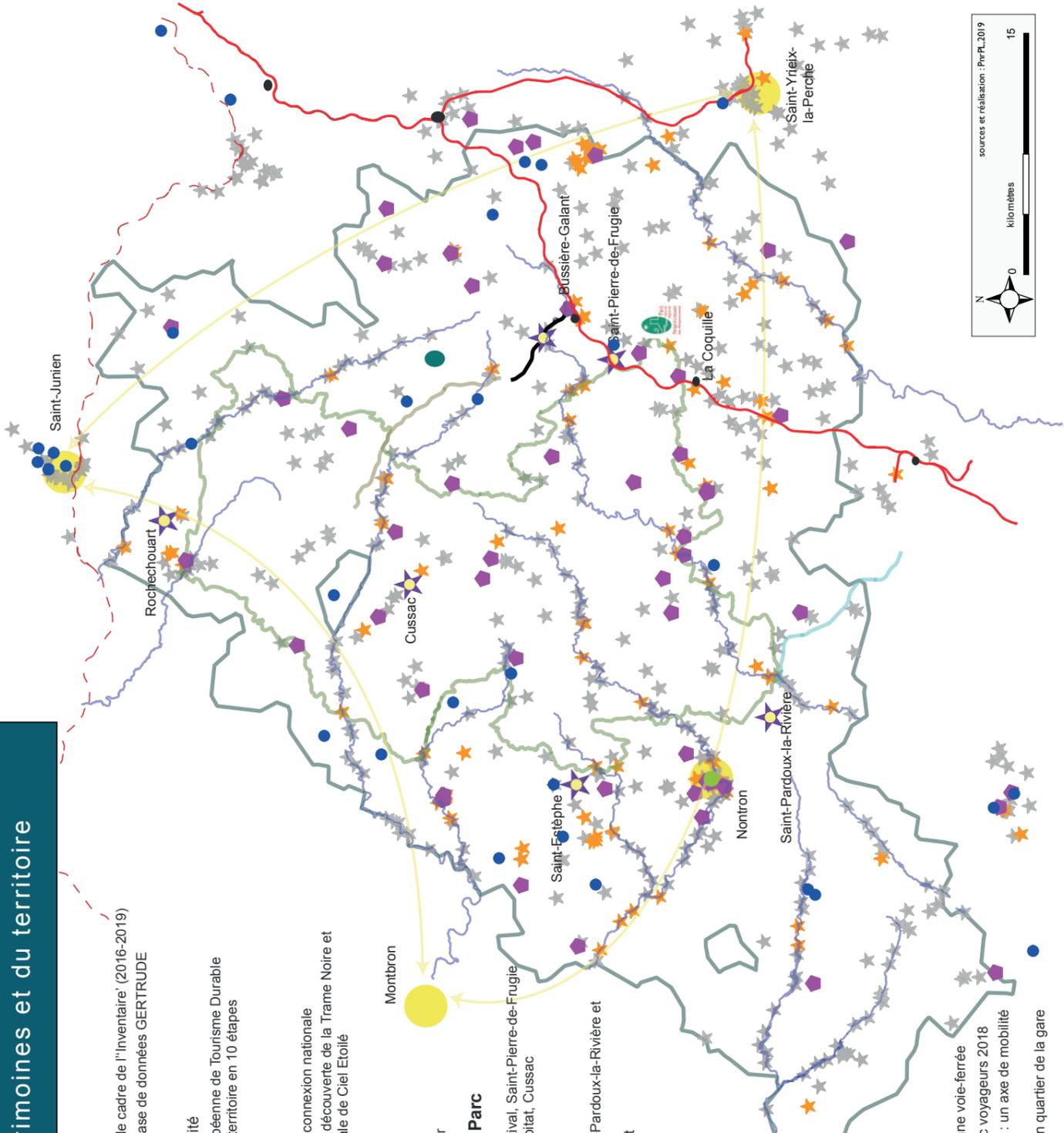
- Villes 'Portes du Cuir'
- Pôle expérimental des Métiers d'Art (PEMA)
- Mise en réseaux des acteurs de la filière cuir

### Valoriser les missions et les partenaires du Parc

- Evénements parc :
  - 2000-2002-2004-2006-2008-2010 : Eco festival, Saint-Pierre-de-Frugie
  - 2001-2003-2005-2007-2009-2011 : Eco-Habitat, Cussac
  - 2013 : EcoHabitudes, Bussière-Galant
  - 2015 : la 15aine du PNR, Saint-Estèphe,
  - 2016, 18 ans du PNR, Rochechouart
  - 2018 : 20 ans du PNR, Fête de l'Eau, Saint-Pardoux-la-Rivière et
  - 1er Trail du PNRPL, Bussière-Galant
  - 2019 : 2nd Trail du PNRPL, Bussière-Galant
- La Barde : Siège social du PNR
- Mas Nadaud : Projet du Tiers-Lieu et
- Maison des Savoir-Faire et des Innovations

### Renforcer les potentiels de mobilités

- Voie verte de Châlus à Oradour sur Vayss : animations touristiques
- Vélo-rail : valorisation touristique de l'ancienne voie-fermée
- Ligne Limoges-Angoulême : fermeture trafic voyageurs 2018
- Ligne Limoges-Périgueux / Bordeaux-Paris : un axe de mobilité structurant
- Gare en activité : Bussière-Galant, animation quartier de la gare



## Animations urbanisme raisonné et maîtrise des énergies

### Actions TEPCV portées par commune et Communauté de communes (mesure 39)

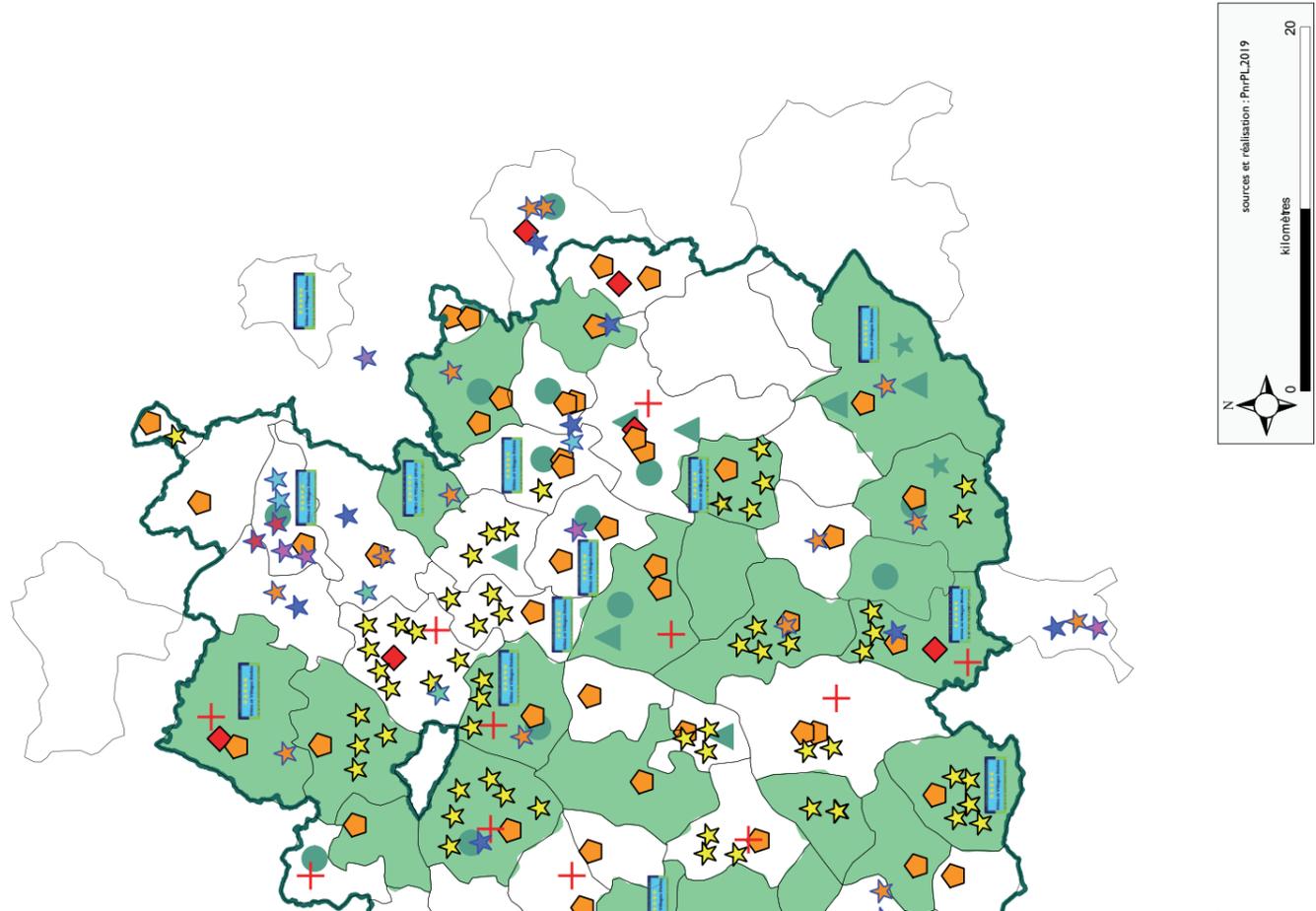
- Aménagement
- Animation
- Bâtiments publics
- Economie circulaire
- ENR
- Espace Public et environnement
- Habitat
- Mobilité
- Inventaire cadastre solaire
- Collectivités engagées dans les économies d'énergies (mesure 39)

### Commune labellisée Village Etoilé

### Contrat d'économie d'énergie

### Actions urbanisme raisonné (mesure 31)

- Animations
- Suivi et avis sur le document d'urbanisme
- Suivi aménagement urbain
- Suivi projet privé
- Diffusion des connaissances
- Réunion Véhicules Terrestre à Moteurs
- Cas par cas
- Porter à connaissances



# Les chiffres clés (2011-2018)

## Vous êtes exploitant(e) agricole ?

**27** agriculteurs en CATZH 

**163** contrats avec engagement en MAEC soit **3121 ha** 

**26** cuisiniers impliqués depuis 2016 dans une démarche d'introduction de produits locaux et bio en restauration collective dont 23 établissements concernés (communes, collèges ou EHPAD) 

## Vous êtes habitant(e) du Parc ?

En moyenne **1580** jeunes élèves sensibilisés par an 

**61** actions distinctes menées en faveur du maintien de la langue et de la culture occitanes par le PNR PL 

**450** sorties animées organisées 

## Vous êtes une collectivité territoriale ?

**6** collectivités en Agenda 21 

**27** sessions du développement durable (formation des élus) 

**34** avis donnés sur les documents d'urbanisme 

## Vous êtes gestionnaire forestier ?

**5** contrats pour le maintien d'arbres et d'îlots de sénescence soit 16 ha 

**40** parcelles illustrant différentes sylvicultures d'amélioration : « Route de l'amélioration forestière »

**3** emprunts en moyenne par an des kits de franchissements des cours d'eau 

## Vous êtes professionnel(le) du tourisme ?

**48** professionnels qualifiés accompagnés dans une démarche d'écotourisme 

**200 km** de Grande Boucle du Parc desservie par 5 gares SNCF 

**29** professionnels impliqués dans le réseau « Valeurs Parc naturel régional » 

## Vous êtes artisan ?

**44** actions impliquant des professionnels des Métiers d'art proposées depuis 2011 (en moyenne 6 actions par an) 

**Une centaine** de professionnels Métiers d'art bénéficiant des actions (conseils, appuis et promotion) du Parc. 

**8** entreprises ayant la Marque « Châtaignier » parmi les 18 membres de l'UPCB 

# GLOSSAIRE

**ADEME** : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - Nouvelle-Aquitaine

**AEAG** : Agence de l'eau Adour-Garonne

**AFB** : Agence française pour la biodiversité

**APPB** : Arrêté préfectoral de protection de biotope

**ASP** : Agence de services et de paiement

**BV** : Bassin versant

**CATZH** : Cellule d'assistance technique zones humides

**CATZHE** : Cellule d'assistance technique zones humides et étangs

**CATER ZH** : Cellule d'animation territoriale pour l'eau, les rivières et les zones humides

**CAUE** : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

**CBNSA** : Conservatoire botanique national Sud Atlantique

**CCI** : Chambres de commerce et d'industrie

**CD** : Conseil départemental

**CEN** : Conservatoire d'espaces naturels

**CETD** : Charte européenne du tourisme durable

**CMA** : Chambres de métiers et de l'artisanat

**CNPF** : Centre national de la propriété forestière

**CROAA** : Control stRategies Of Alien invasive Amphibians

**CTMA** : Contrat territorial milieux aquatiques

**DDT** : Direction départementale des territoires

**DIG** : Déclaration d'intérêt général

**DOCOB** : Document d'objectifs

**DRAAF** : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

**DRAC** : Direction régionale des affaires culturelles

**DREAL** : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

**EPCI** : Établissement public de coopération intercommunale

**ETP** : Équivalent temps plein

**EPTB** : Établissement public territorial de bassin

**FEDER** : Fonds européen de développement régional

**GEMAPI** : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

**GDF** : Groupement de développement forestier

**GIEE** : Groupements d'intérêt économique et environnemental

**GMHL** : Groupe mammalogique et herpétologique du Limousin

**IA** : Indice d'abondance

**IPAMAC** : Association des Parcs naturels du Massif central

**LIDAR** : Laser Imaging Detection And Ranging

**LIFE** : L'instrument financier pour l'environnement

**LPO** : Ligue pour la protection des oiseaux

**MAE** : Mesures agro-environnementales

**MAEC** : Mesures agro-environnementales et climatiques

**MEDDTL – DATAR** : Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement. Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale

**ONEMA** : Office national de l'eau et des milieux aquatiques

**PCAET** : Plan climat-air-énergie territorial

**PEFC** : Programme de reconnaissance des certifications forestières

**PEMA** : Pôle expérimental des Métiers d'Art à Nontron

**PLUi** : Plan local d'urbanisme intercommunal

**PNR** : Parc naturel régional

**PNR PL** : Parc naturel régional Périgord-Limousin

**PPGCE** : Programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau

**PPG** : Plans pluriannuels de gestion

**PSE** : Paiement pour services environnementaux

**RGA** : Recensement général agricole

**RNR** : Réserve naturelle régionale

**SAGE** : Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau

**SCOT** : Schéma de cohérence territoriale

**SDAGE** : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

**SDE24** : Syndicat départemental d'énergies de la Dordogne

**SEHV87** : Syndicat d'énergie Haute Vienne

**SIG** : Système d'information géographique

**SMDE** : Syndicat mixte des eaux de Dordogne

**SRB** : Stratégie régionale pour la biodiversité

**SYMBA** : Syndicat mixte des bassins Bandiat Tardoire

**TEPCV** : Territoires à énergie positive pour la croissance verte

**TEPOS** : Territoire à énergie positive

**UPCB Périgord-Limousin** : Union professionnelle Châtaignier Bois Périgord-Limousin

**Éditeur :** Parc naturel régional Périgord-Limousin

Ce rapport a été rédigé, en 2019, sous la coordination de Laure MARTIN GOUSSET, chargée de mission évaluation de la Charte au Parc naturel régional Périgord-Limousin (PNR PL). La conception des cartes a été réalisée par Muriel LEHERICY, chargée de mission Urbanisme, Observatoire du Paysage et SIG au PNR PL.

**Rédaction et relecture :** © Équipe du Parc naturel régional Périgord-Limousin

**Dépôt légal :** mai 2020

**N° ISBN :** 978-2-9567730-2-3

Exemplaire gratuit. Ne peut être vendu.

**Mise en page, graphisme :** APCL Services

**Impression :** GDS Imprimeur à Limoges (87) en 600 exemplaires sur papier PEFC avec des encres végétales.



### L'équipe du Parc naturel régional Périgord-Limousin, en 2019, est composée de :

Fabrice CHATEAU, Adeline CHOZARD, Delphine COUDERT, Laure DANGLA, Manon DESPEAUX, Cédric DEVILLEGGER, Guillaume DEYZAC, Frédéric DUPUY, Fabienne FAUCHER, Delphine FRIOT, Meriem GREGORI, Florian GROLLIMUND, Émilie HERVIEUX, Fanny LABROUSSE, Muriel LEHERICY, Laure MARTIN-GOUSSET, Marc PICHAUD, Caroline POUJOL, Stéphanie POUPLIER, Émilie RABETEAU, Cécile ROBERT, Cécilia ROUAUD, Aurélien RUAUD, Arnaud SIX, Eva THIBON, Natali TOSTES DE SOUZA, Marie-Pierre VALEIX, Sylvie VIEILLEMARD.

### Crédits photographiques :

© PNRPL (p.8 : Bourg de Saint-Pardoux-la-Rivière après travaux ; p.9 : Jeunes mulettes, effacement d'étang et formation d'une zone humide, buse chemin d'Arsac après travaux en 2016 ; p.11 : Drosera intermedia, visite de conseil ; p.12 : Lande de Massaloux ; p.13 : Concours prairies fleuries, Lande des Jarosses ; p.14 : Sonneur à ventre jaune ; p.15 : Relevage des pièges à Grenouilles Taureaux, Prairies à Fritillaires en MAEC, Lande Massaloux ; p. 16 : Élèves de l'école Augignac 2019 ; p. 17 : Formation propriétaires privés, franchissement cours d'eau, accueil de Bac pro forêt Meymac ; p.18 : Projet Interreg IVC « ELWOOD » ; p.19 : Initiation taille de pierres en 2011, Cyril Dupré lors d'un partenariat avec un lycée professionnel Porte d'Aquitaine de Thiviers en 2012, stage d'initiation chez Kristiane Hink ; p.20 : Miel Marque Valeurs Parc ; p.20 : Pot de Miel Marque Valeurs Parc, Automne gourmand 2018 ; p.21 : Rencontre cantines gourmandes au collège de Piégut-Pluviers en 2018, animation scolaire du Blé au Pain en 2018, concours prairies fleuries ; p.23 : Atelier savoir-faire, journée des professionnels du tourisme 2017 et remise des diplômes Marque Valeurs Parc, sortie animée ; p. 24 : Sensibilisation à l'archéologie pour les forestiers en 2016 ; p.25 : Sortie animée – rendez-vous archéo sur la peinture naturelle en 2015 à Bussière-Galant, Journée du patrimoine en 2015 à Augignac ; p.26 : Éolienne citoyenne de Rilhac-Lastours, CLIMAX événement organisé avec la Région Nouvelle-Aquitaine et le Parc - la citoyenne solaire inauguration de la toiture citoyenne de l'atelier des cantonniers de Rilhac-Lastours, animation La Maison Économe à Saint-Mathieu salle des fêtes ; p.27 : Borne électrique, isolation thermique extérieure de la Mairie de Chalais – programme TEPCV Parc, inauguration de la centrale au sol photovoltaïque de Rilhac-Lastours financement TEPCV Parc ; p.28 : Ferme Ane & carotte, sortie jardin Ulysse Raimbault, affiche exposition Laissa me ; p.29 : Assises de l'occitan en 2011, sortie animée Dronne ; p.30 : Bernard Vauriac - Trail du PNR Périgord-Limousin 2018 - Gâteau d'anniversaire 20 ans du Parc ; p.31 : Fête de l'eau à Saint-Pardoux-la-Rivière en 2018 et 20 ans du Parc ; p.35 : la Dronne, Saint-Pardoux-la-Rivière vue du ciel, Rilhac-Lastours vue du ciel.)

© Ville de Saint-Yrieix (p.22 : Clefs du Périgord-Limousin à Saint-Yrieix)

Le Parc remercie toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de cette publication.

### Ouvrage cofinancé par :



## Parc naturel régional Périgord-Limousin Parc naturau regionau Peiregòrd-Lemosin

Centre administratif - Maison du Parc

La Barde - 24450 La Coquille

Tél. : 05 53 55 36 00

info@pnrpl.com

[www.pnr-perigord-limousin.fr](http://www.pnr-perigord-limousin.fr)

*Le Parc vous accueille du lundi au vendredi  
de 8h30 à 13h et de 14h à 17h30.*

